



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**19**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 2 octobre 1996, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 119 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/51/366/Add.2)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/51/366/Add.2, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications des 17 et 20 septembre 1996, la Guinée équatoriale a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani.

**M. Al-Thani** (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cette session de façon fructueuse. Je ne peux manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a dirigé avec succès la cinquantième session historique de l'Assemblée générale. Je voudrais exprimer également notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il accomplit au service des objectifs des Nations Unies afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de réaliser les nobles idéaux de l'ONU.

Les pronostics optimistes de l'après-guerre froide se sont nettement estompés ces dernières années, le monde ayant été en butte à une série de conflits internes, par suite de l'extrémisme ethnique et nationaliste qui a menacé l'existence même de certains États. De même, le monde a dû faire face à de nombreux problèmes importants, tels les migrations massives, les flux de réfugiés, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, accompagnés de rapides changements politiques et économiques dont on n'a pas encore vu la fin. Nous nous trouvons dans une période intérimaire au cours de laquelle les relations internationales prendront une nouvelle forme et l'ordre international auquel le monde aspire sera établi. Une vision complète de cet ordre, de ses règles et ses tendances, ne s'est

pas encore concrétisée. Nous devons tous oeuvrer en vue de créer un ordre mondial nouveau, où le système du double critère n'existera plus et où on traitera des questions essentielles et des difficultés qu'elles engendrent de manière rationnelle et avec une vue d'ensemble juste et globale.

Le rôle vital et effectif joué par l'Organisation des Nations Unies dans les questions internationales et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, rôle dont l'importance ne peut être niée, méconnue ou sous-estimée dans l'établissement des règles et principes du nouvel ordre mondial, requiert une réforme sérieuse de l'Organisation si nous voulons réaliser les objectifs désirés. La réforme doit commencer avec la revigoration de l'Assemblée générale pour permettre à celle-ci d'agir efficacement d'une façon qui améliorerait sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique mondiale.

Nous avons mentionné auparavant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et d'augmenter son efficacité, par une représentation élargie qui refléterait la nouvelle situation politique, économique et géographique de certains États, et de manière à ce qu'il puisse mieux réaliser les nouvelles données internationales et d'être mieux en mesure d'assumer ses lourdes responsabilités.

La tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales est particulièrement importante à une époque de changements internationaux. La communauté internationale doit se préparer à déployer des mesures préventives rapides puisque telle est la meilleure façon d'éviter le déclenchement et l'explosion des conflits, plutôt que d'avoir recours à des mesures politiques et militaires pour y mettre fin, ce qui ne peut aboutir souvent qu'à des solutions incomplètes et injustes. En conséquence, il est important de réaffirmer le rôle vital et effectif que pourraient jouer les organisations régionales dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Il est nécessaire de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, qui peuvent jouer un grand rôle en matière de diplomatie préventive et d'avertissement rapide, ainsi que dans le règlement pacifique des conflits entre les États membres.

La question du désarmement est essentielle en terme de création d'une paix et d'une sécurité internationales. Elle

ne peut être résolue qu'en freinant parallèlement la course aux armements et notamment la course aux armes de destruction massive. Nous estimons que la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) exige un soutien plus grand et une ratification par tous les États afin de donner au Traité un caractère universel. L'État du Qatar réaffirme la nécessité pour Israël d'adhérer au TNP et de placer ses installations nucléaires sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que mesure initiale préjudant à la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Son adhésion contribuerait à l'instauration de la stabilité et d'une sécurité égale et équilibrée dans cette région importante du monde. Le Qatar estime également que la ratification par Israël du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait un pas essentiel dans cette direction.

L'État du Qatar, sur la base de la sage approche de S. A. R. le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, réaffirme ses engagements régionaux et internationaux et s'engage à travailler avec les organisations internationales et régionales pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous associons à nos frères du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et à d'autres États amis dans le renforcement de la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe, qui est d'une importance vitale pour l'ensemble du monde. Nous déployons des efforts positifs dans ce but, en établissant des relations bonnes et constructives avec tous les États de la région, sur la base du bon voisinage, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autrui, du respect de la légitimité et du règlement pacifique des conflits à travers le dialogue, la médiation ou le recours à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

Partant de ce principe, nous appuyons l'idée de recourir à l'un des moyens pacifiques mentionnés ci-dessus pour régler le conflit entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran à propos des îles d'Abou Moussa, la Petite Tumb et la Grande Tumb. Nous avons exprimé notre grande satisfaction au sujet de l'accord signé le mois dernier à Paris, entre la République du Yémen et l'Érythrée sur le règlement du conflit relatif à la grande Honeiche par le biais de l'arbitrage international, ce qui constitue un important pas dans la voie d'une solution pacifique conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international, qui servira la sécurité et la stabilité de la région de la mer Rouge, favorisera les relations bilatérales, le bon voisinage et les intérêts communs entre ces deux pays et confortera la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance au

Gouvernement français ami pour les efforts qu'il a déployés en vue de résoudre ce conflit de façon pacifique.

L'État du Qatar a exprimé ses sentiments fraternels et sa sympathie au peuple d'Iraq, qui vit dans des conditions extrêmement difficiles en raison des sanctions qui lui ont été imposées. De ce fait, nous avons accueilli avec satisfaction l'accord pétrole contre vivres entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, puisque ce dispositif contribuera à atténuer la souffrance du peuple iraquien frère et permettra de répondre à ses besoins en matière de vivres et de médicaments. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à créer les conditions appropriées à l'application de cette résolution.

Nous voudrions également réaffirmer notre attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi qu'à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Parallèlement, l'Iraq n'en est pas moins tenu d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, lesquelles doivent demeurer dans le cadre de la légitimité internationale et correspondre aux normes du droit international.

Nous exprimons notre grave préoccupation au sujet des souffrances endurées par le peuple libyen consécutives aux sanctions qui lui sont imposées. À cet égard, nous nous associons aux nombreux autres États Membres concernant l'approche suivie dans l'imposition des sanctions, et nous appelons à la création d'un minimum de garanties nécessaires pour une application uniforme et équitable des sanctions, leur imposition et leur levée, de manière à réaliser l'équilibre entre les intérêts internationaux, d'une part, et, d'autre part, les souffrances des peuples soumis aux sanctions.

L'État du Qatar a oeuvré en vue de soutenir et de renforcer les efforts visant à une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'il a pris part à la Conférence au sommet du Caire en juin dernier, au cours de laquelle les dirigeants arabes ont réaffirmé que la paix exige un retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris de la partie arabe de Jérusalem, conditions nécessaires à l'établissement par les Palestiniens de leur propre État indépendant ayant Jérusalem pour capitale, ainsi que le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes du Golan syrien, du Sud-Liban et de la Békaa ouest jusqu'aux frontières libanaises internationalement reconnues, et ce, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1975) du Conseil de sécurité et en application du principe de l'échange de la terre contre la paix, accepté par les Arabes et par Israël comme base sérieuse et pratique pour réaliser la paix au Moyen-Orient.

Depuis cette tribune, nous appelons le nouveau Gouvernement israélien à continuer ses efforts en vue de garantir le succès du processus de paix au Moyen-Orient et de se référer en ce faisant aux résolutions des Nations Unies mentionnées ci-dessus, à l'autorité de la Conférence de Madrid et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, ainsi, enfin, qu'aux accords déjà conclus entre toutes les parties. Nous espérons que le Gouvernement israélien reconsidérera sa position afin que le processus de paix atteigne ses objectifs : la création de mesures de confiance et des conditions favorables à une coopération entre les peuples de la région et l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Nous appelons les deux superpuissances qui ont parrainé le processus de paix et la communauté internationale dans son ensemble à faire des efforts complémentaires pour soutenir le processus de paix, à tenir leurs engagements et à fournir l'assistance politique et économique nécessaire au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne.

L'État du Qatar exprime sa profonde préoccupation de voir Israël continuer à s'appropriier les territoires palestiniens, à créer des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et à y installer de nouveaux colons, en violation de la légalité internationale et de ses résolutions, des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection de certaines personnes en temps de guerre et des dispositions adoptées à la Conférence de Madrid.

Ces activités de colonisation dans le Golan syrien, dans les territoires palestiniens occupés et notamment dans la Jérusalem arabe devraient cesser immédiatement, car elles constituent autant d'obstacles au processus de paix. L'État du Qatar rejette catégoriquement encore une fois toute tentative de modifier les caractéristiques démographiques de la ville arabe de Jérusalem et son statut légal, ainsi que son statut géographique et démographique antérieur au 4 janvier 1967. Nous demandons à la communauté internationale de garantir qu'Israël appliquera les résolutions de la légalité internationale relatives à Jérusalem, en particulier la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité, car l'instauration d'une paix complète et juste au Moyen-Orient ne peut être réalisée sans règlement de la question de Jérusalem et du problème des réfugiés palestiniens, à qui doit être reconnu le droit de rentrer dans leur pays, conformément à la légitimité internationale et aux résolutions de l'ONU.

Le Qatar, qui est attaché au processus d'instauration d'une paix juste et complète dans la région en tant qu'option stratégique, estime que la décision du Gouvernement

israélien d'ouvrir un tunnel sous la mosquée sainte Al-Aqsa est une agression contre la paix, et une violation et profanation des lieux de culte islamique ainsi qu'une provocation à l'égard des Arabes et des Musulmans du monde entier. Elle est contraire aux principes du processus de paix agréé par les Arabes et les Israéliens et constitue une violation de la quatrième Convention de Genève, outre qu'elle menace de torpiller le processus de paix et de replonger la région dans le tourbillon des tensions et de la violence.

De cette tribune, nous demandons aux parrains du processus de paix et à la communauté internationale d'intervenir en vue de mettre rapidement fin aux actions israéliennes contre les Palestiniens dans les territoires occupés, de façon à préserver les droits nationaux du peuple palestinien. Nous demandons également à toutes les parties de reprendre les négociations en vue d'appliquer tous les accords déjà convenus et de réactiver le processus de paix. L'État du Qatar espère que la réunion de Washington aboutira à des mesures concrètes, en premier à la fermeture permanente du tunnel et le retrait immédiat des forces israéliennes des zones palestiniennes.

La région du Moyen-Orient et le monde entier ont grandement souffert du terrorisme. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et appuyons les initiatives internationales pour lutter contre ce phénomène ainsi que les mesures visant à convoquer une conférence internationale pour en discuter les ramifications. Notre participation à la Conférence de Charm el-Cheikh est une preuve évidente de l'intérêt que nous portons à cette question. Dans le même temps, nous réaffirmons notre attachement au droit indéfectible des peuples à la résistance à l'occupation et à l'agression, et réprouvons les tentatives visant à donner l'étiquette infamante de terrorisme, à la résistance nationale légitime à l'occupation.

Nous rendons hommage au peuple de Bosnie-Herzégovine, qui a défendu avec succès son entité et les nobles idéaux de liberté, de tolérance et de justice tout au long de quatre années d'agression et de génocide. Nous renouvelons notre appel à un engagement international envers l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et sa souveraineté à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous exhortons de même toutes les parties concernées à mettre intégralement en oeuvre les dispositions de l'Accord de Dayton et de s'efforcer de livrer les criminels de guerre à la justice.

L'État du Qatar se félicite de l'accord intervenu pour régler le conflit en Tchétchénie et mettre fin au massacre, et nous espérons que les parties concernées s'attacheront à

l'appliquer afin d'instaurer la sécurité et la stabilité dans cette région.

L'évolution de l'économie mondiale et les nouvelles perspectives qu'elle suscite augurent d'une ère nouvelle dans les relations commerciales internationales, à commencer par la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cependant, les économies fragiles de nombreux pays en développement et les moins avancés appellent des mesures plus efficaces de la part de la communauté internationale pour aider ces pays à développer et à relancer leur économie.

Il est donc important de réexaminer les questions du coût de l'armement et du règlement pacifique des conflits par le recours à la diplomatie préventive afin d'épargner les ressources matérielles et humaines. Les sommes ainsi économisées devraient être affectées à l'assistance aux pays en développement, pour soutenir leur économie et rehausser le niveau de vie de leurs citoyens. Il importe également que les pays riches augmentent leur aide aux pays en développement pour leur permettre de lutter contre la pauvreté et le sous-développement, et ce, afin de créer un ordre économique nouveau basé sur l'intégration et l'interdépendance, qui apporterait les solutions souhaitées aux problèmes dont souffre l'humanité.

La pauvreté, le sous-développement et la privation, les menaces de l'homme à l'environnement dans diverses régions du globe, la surpopulation de notre monde dans les sociétés pauvres surtout, les ressources naturelles restreintes, les peuples qui vivent en-dessous du minimum requis sont autant de questions qui se posent avec toujours plus d'acuité. Alors que, par opposition, des ressources énormes sont dilapidées en pure perte sans aider à combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres. La situation devient chaque jour plus grave et nous devons tous être conscients du fait qu'une solution à ces problèmes nécessite un nouvel examen des dépenses somptuaires par opposition à l'assistance humanitaire aux pays pauvres du monde entier, qui ne répond même pas aux nécessités vitales. Les pays avancés et les organisations internationales doivent assumer la responsabilité de rechercher des solutions appropriées à ces problèmes, pour améliorer l'économie de ces pays, rehausser le niveau de vie des peuples pauvres. Ils doivent veiller à ce que le nouvel ordre mondial ne soit pas la cause d'une indigence et de souffrances accrues dans les pays pauvres.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'ONU et renouvelons notre soutien et appui à cette institution internationale unique, à qui revient la responsabilité de s'occuper

des problèmes politiques, économiques, sociaux et humanitaires graves et de leur trouver des solutions efficaces conformément aux principes et nobles idéaux de la Charte, en vue de la création d'un monde pacifique, sûr et prospère marqué par la coopération.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, S. E. M. Álvaro Ramos.

**M. Ramos** (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Le terme «mondialisation», qui apparaît de nos jours si fréquemment dans tant de décisions, est peut-être le plus approprié pour décrire le système international qui prévaut dans la présente décennie et qui, sous l'influence d'une interdépendance croissante et étroite, devrait se perpétuer au cours du XXIe siècle. Il faut convenir que ce terme n'est pas suffisamment précis pour résumer la large et complexe gamme de phénomènes supranationaux qui sont apparus depuis 1989, année qui a marqué la fin de la guerre froide.

Il s'agit sans aucun doute d'un terme indiquant qu'aujourd'hui, la relation de cause à effet sur les plans économique et politique, voire culturel déborde plus que jamais les frontières traditionnelles des pays. L'interdépendance a atteint son niveau le plus élevé dans l'histoire : les marchés, les mouvements de capitaux, la recherche, la production ne coïncident pas avec la carte politique. Les chaînes industrielles de technologie avancée ignorent les frontières nationales à tel point qu'il est souvent très difficile de discerner l'origine d'un produit, étant donné que ses composants proviennent de sources très diverses. Les frontières politiques des États ne circonscrivent plus les phénomènes et les processus économiques productifs. Le réseau d'entreprises multinationales s'est tellement élargi qu'un quart du commerce mondial représente des opérations entre filiales de ces mêmes entreprises. Les banques centrales des pays plus développés ont des difficultés à contrôler les taux de change de leur monnaie ou à fixer les taux d'intérêt face aux fluctuations et à l'extrême rapidité des transactions électroniques internationales. Même la récente création de l'Organisation mondiale du commerce est considérée comme l'aboutissement institutionnel de cette tendance mondiale à la libéralisation commerciale des biens et des services et comme une force contribuant à l'interdépendance.

De ce fait, et sans préjuger de la vitesse à laquelle elle intervient dans les diverses régions du monde, la mondialisation semble être le signe qui caractérise la période de l'après-guerre froide : du rythme lent et posé des pays agraires au rythme vertigineux des pays à technologie avancée. C'est un phénomène de plus en plus déterminant de la prédominance d'un système d'échos et de résonances

entre les nations, d'interactions en tous genres, qui, en théorie, devraient contribuer à la stabilité internationale, étant donné que selon la doctrine classique, les risques d'affrontement militaire s'atténuent à mesure que les nations deviennent plus dépendantes les unes des autres sur les plans économique et financier. Néanmoins, les événements récents ont démontré le contraire : de nouveaux foyers de tension et de conflit sont apparus sur la scène internationale, ainsi que de nouvelles formes non traditionnelles de violence et de criminalité qui nuisent à la paix mondiale et déstabilisent la coexistence au sein des sociétés démocratiques et entre elles.

Dans ce scénario de mondialisation et d'interdépendance, l'ONU serait dans des conditions idéales pour jouer un rôle actif et décisif. Sa composition universelle, sa structure favorable au rassemblement de pays aux niveaux de développement humain et de composition ethnique ou religieuse très divers, donnent à l'Organisation une capacité institutionnelle qui lui permet d'agir comme un pivot ou une caisse de résonance de toutes les préoccupations ou aspirations qui vont bien au-delà du niveau purement local, national ou régional. En d'autres termes, cette Organisation est l'instance qui, de par la nature et l'ampleur de ses propres objectifs, devrait incarner ou interpréter plus fidèlement que tout autre organisme ces phénomènes très actuels de la mondialisation et de l'interdépendance.

Ce rôle de définition de l'ONU reste toutefois encore une attente non satisfaite. Il convient donc de se demander si l'Organisation des Nations Unies, en tant que manifestation organique du système mondial qui se dessine au cours de la décennie actuelle, est effectivement capable d'agir de manière systématique dans le domaine de la diplomatie préventive. Nous dirions plus, nous nous demandons quelle est notre responsabilité sur le plan national en tant qu'État démocratique et fondateur de l'Organisation des Nations Unies, pour renforcer son rôle face aux nouveaux défis.

Bien que cela semble être une affirmation simpliste, il est possible de concevoir la guerre comme le résultat de la pauvreté, de l'injustice, de la surpopulation ou de la misère. Mais s'il faut éliminer ces phénomènes pour que la paix soit viable, la prévention ou la limitation des tensions belliqueuses devient un exercice utopique. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de mener une réflexion dans une optique moderne sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies devrait réagir et se comporter face aux nouvelles menaces à la paix et sur la capacité de réponse qu'elle devrait avoir face aux phénomènes inhérents aux aspects récents ou actuels de la mondialisation.

En entamant cette réflexion, nous rencontrerons certainement un obstacle important, à savoir que la nation, sous sa forme traditionnelle et conçue comme l'unité fondamentale sur laquelle la structure de l'Organisation des Nations Unies repose, n'exerce plus le monopole des décisions internationales, et par conséquent, elle ne les légitime plus non plus de manière exclusive. Dans une certaine mesure, cela pourrait être assimilé au phénomène qui a été décrit comme «l'apparition de l'État imprécis», qui se trouve dans toute une série d'entités politiques ou d'agents non étatiques, présents dans le monde entier dans ce réseau complexe d'organisations non gouvernementales et de mouvements politiques multinationaux, dont la prolifération est encore un autre signe de la nouvelle interdépendance et dont la participation est de plus en plus active dans la gestion du système mondial.

Sans aucun doute, les gouvernements, en tant que centres d'exécution des décisions politiques des États conservent leurs facultés essentielles en matière de diplomatie, de sécurité, de défense, de macro-économie et politique monétaire. De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies, qui est soutenue par la volonté des gouvernements, a joué et continue de jouer un rôle de récapitulation ou de synthèse de ces volontés, sans préjudice de l'influence, plus ou moins grande, de la puissance militaire ou financière de ses États Membres. C'est pourquoi, et c'est bien naturel, l'action ou l'inaction de cette Organisation reste conditionnée par les inquiétudes ou l'indifférence des gouvernements nationaux ou par la façon dont ces gouvernements expriment leur accord ou leur dissentiment. Mais il se fait que sur la scène internationale, apparaissent d'autres acteurs qui ne font pas exclusivement partie de cette multiplicité d'organisations non gouvernementales, mais s'identifient à des groupes ethniques qui ne s'assimilent pas à une nationalité imposée de l'extérieur, ce que l'on appelle dans les «régions-États», qui entretiennent des liens de plus en plus étroits avec l'économie mondiale et de plus en plus distendus avec le pouvoir national, et dans d'autres cas, aux mouvements religieux qui ignorent les frontières et qui, parfois, attisent des fanatismes source de terrorisme.

Nous constatons donc la présence d'un processus double et contradictoire : la mondialisation et la fragmentation. D'une part, l'interdépendance a donné forme à un monde de plus en plus étroitement lié et réciproquement conditionné, ce qui en théorie pourrait favoriser la consolidation d'unités politiques, la formation de «méga-États» ou de grands blocs régionaux. Toutefois, et en conséquence de l'impact progressif de ces nouveaux acteurs sur la scène internationale, l'autre face de la médaille est apparue : la fragmentation. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a vu

le nombre de ses pays Membres pratiquement quintupler, et actuellement, près d'un tiers de ses Membres sont gravement touchés par des mouvements d'insurrection, de dissidence ou ont un gouvernement en exil. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, qui sont liées à ce double processus dialectique de mondialisation et de fragmentation, à l'importance internationale croissante d'un ensemble hétérogène de nouveaux acteurs et à l'apparition de menaces non traditionnelles à la paix qui ne peuvent être conciliées avec les mécanismes traditionnels de sécurité collective, il nous faut repenser notre Organisation et agir en conséquence.

La restructuration de l'Organisation des Nations Unies n'est certes pas une question nouvelle. Lorsque cette Organisation a atteint 30, 40 ou 50 ans d'existence, on a chaque fois fait des efforts de révision, ou plutôt de réforme en essayant de renforcer son efficacité pour réaliser ses objectifs. Malheureusement, l'effort en cours, comme les précédents, ne s'attaque pas à la racine du problème, qui est beaucoup plus profond que la recherche de l'efficacité administrative ou la rationalisation de ses fonctions. Si nous évaluons les efforts faits pour restructurer l'Organisation des Nations Unies, nous voyons très clairement que pratiquement la totalité des réformes à l'étude n'ont qu'une répercussion procédurale ou formelle ou qu'elles ne contribuent pas de manière décisive au renforcement du système ou du moins de sa substance, surtout si l'on tient compte du fait que cette Organisation se voit contrainte de vivre une phase de l'histoire dont l'accélération du changement en est le trait le plus distinctif.

L'Uruguay partage pleinement et spontanément l'aspiration générale au changement. Tout comme la grande majorité des États qui sont représentés ici, notre pays penche naturellement et sincèrement pour tous les moyens et instruments qui au niveau international ou régional encouragent, contraignent les nations à adopter un comportement conforme au droit. Pour un pays comme le nôtre qui se fonde avant tout sur les règles du droit international, il est essentiel d'appuyer toute tentative visant à garantir l'ordre légal, les principes de droit, la légalité dans les relations entre États. Il ne s'agit pas là simplement de réaffirmer de manière rhétorique que nous désirons la paix et que nous sommes convaincus de la primauté du droit international.

L'Uruguay fait vraiment siens les principes de la Charte et les objectifs de cette Organisation, du maintien de la paix et de la sécurité — qui se traduit par le fait qu'il est le pays qui fournit le plus de contingents aux opérations internationales de maintien de la paix — à la reconnaissance

de la primauté du droit international, qui se traduit par le fait que notre pays a été dans le passé le premier à accepter sans condition la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Telle est notre position à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, qui est conforme à notre propre définition historique de la nation, définition fondée sur le respect des engagements internationaux, le strict attachement aux principes du droit international dans tous les domaines dans lesquels la responsabilité des États est engagée.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la session actuelle et sans préjudice des déclarations que formulera la délégation uruguayenne dans les différents organes de l'Assemblée, nous jugeons qu'il serait opportun de faire quelques réflexions sur certains points qui revêtent un intérêt particulier.

Il est incontestable que la réforme du Conseil de sécurité a mobilisé l'attention de la communauté internationale, en raison précisément des changements intervenus sur la scène de l'après-guerre froide. L'impact potentiel de cet organe sur l'évaluation, la prévention ou l'atténuation des conflits internationaux et l'application efficace du principe de l'égalité juridique des États, imposent une plus grande démocratisation et une plus grande transparence du processus de prise de décisions ainsi qu'une répartition géographique plus équitable de la composition du Conseil.

Compte tenu des réalités mondiales d'aujourd'hui, l'Uruguay a déjà exprimé son appui à l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil, mais aux fins précisément de cette plus grande transparence et de cette amélioration de la représentativité, cette augmentation devrait également s'étendre au nombre des membres non permanents. Bien que de nombreuses propositions de changement aient été avancées, nous devrions tout au moins convenir que la composition future du Conseil de sécurité devra être conçue de telle sorte que la recherche d'une représentativité plus appropriée ne porte pas atteinte à l'efficacité de fonctionnement de cet organe.

S'agissant de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient, et compte tenu des obstacles de toutes sortes qui continuent de s'opposer à la consolidation d'une paix stable et globale, il est essentiel que la communauté internationale maintienne intact son appui au processus de paix amorcé à Madrid en 1991. Dans le même esprit, il conviendrait de continuer à encourager les pourparlers directs entre Israël et l'Autorité palestinienne et les pays arabes — comme ceux qui se déroulent aujourd'hui même aux États-Unis — qui tendent à la reconnaissance mutuelle

et à la réalisation de l'objectif final d'une paix durable pour l'ensemble du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les pourparlers qui se déroulent actuellement à Washington seront couronnés des succès que nous appelons tous de nos vœux, comme cela semble être le cas.

Dans un autre ordre d'idées, les processus d'intégration sont indispensables pour que s'instaure une concurrence loyale dans un monde de blocs sous-régionaux. À cet égard, les pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sont bien conscients que le processus d'intégration dont nous faisons partie contribue à une véritable libéralisation du commerce. Le MERCOSUR constitue un processus d'intégration ouvert qui a créé des espaces économiques à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. À cet égard, on a encouragé des liens associatifs avec des États de l'hémisphère et d'autres blocs régionaux et extrarégionaux. Mais avant tout, le MERCOSUR a suscité l'émergence des échanges commerciaux à l'extérieur et à l'intérieur du bloc. Le MERCOSUR est aujourd'hui une démonstration de régionalisme ouvert qui réaffirme les engagements mais surtout les préceptes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il est incontestable que le libre-échange est et reste l'un des piliers du développement économique mondial, comme cela a été reconnu à plusieurs reprises au cours de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas approuver les tentatives unilatérales visant à consacrer l'application extra-territoriale de lois internes, en conséquence desquelles un pays, que ce soit en raison de leur lettre ou de leur esprit, pourrait étendre le champ d'application de ces normes au-delà de ses frontières nationales, ce qui non seulement porte atteinte au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États mais également au libre-échange qui est l'essence même de l'Organisation mondiale du commerce que la communauté internationale vient de créer.

Si nous nourrissons encore l'espoir de voir la démocratie représentative s'établir sur notre continent sans aucune exception, nous continuons toutefois de nous opposer à l'application unilatérale à des fins politiques de mesures économiques, commerciales ou financières contre un État, mesures en outre, dont l'utilité pour la transition rapide et pacifique d'un pays vers la démocratie n'a pas encore pu être démontrée.

S'agissant de la coopération pour le développement, nous rappelons que les pays qui ont la plus grande capacité de contribuer se sont engagés à affecter 0,7 % au moins de

leur produit intérieur brut à cet objectif. Ces dernières années, on a pu constater une tendance importante à la baisse des contributions versées en vertu de cet engagement, tendance qui ne peut être liée à la crise financière de cette Organisation. Il s'agit de ressources qui de par leur origine et leur vocation sont axées sur la lutte permanente contre la pauvreté et le sous-développement et sur la création de conditions de vie plus décentes pour nos populations. Nous ne pouvons pas non plus limiter la coopération à un processus vertical et unidirectionnel, mais nous devons également la concevoir en termes de coopération Sud-Sud, en tirant profit de nos expériences mutuelles pour créer nos propres avantages concurrentiels.

Il y a quelques jours, l'Uruguay est devenu l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avec d'autres événements, comme l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice relatif à la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, ce traité constitue un instrument fondamental de réaffirmation des principes de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le domaine du désarmement également, nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises contre la circulation, le stockage, l'exportation et la production de mines terrestres antipersonnel. C'est pourquoi nous continuerons d'appuyer avec un intérêt particulier toutes les initiatives visant à les éliminer, ainsi que la mise en vigueur immédiate du Protocole approuvé à Vienne au mois de mai dernier. Des contingents uruguayens affectés aux missions de maintien de la paix en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental comptent parmi les nombreuses victimes de ces mines, et c'est donc une obligation morale pour l'humanité que d'éliminer ces armes.

Enfin, nous souhaitons terminer notre intervention en mentionnant l'une des manifestations les plus claires, les plus tangibles de ce phénomène de mondialisation que nous avons essayé de décrire : la production, le trafic et la consommation de drogues illicites. Il s'agit là de l'une des formes les plus tragiques du crime organisé sur le plan international, dont la gravité ne fait que croître, comme le démontrent les statistiques émanant des sources les plus diverses. Son caractère transnational impose l'application systématique du principe de la responsabilité partagée — sans aucune exception ni unilatéralisme — sur tout le cycle de la production, du trafic et de la consommation. Il s'agit d'une chaîne très étroite dont les maillons relient tous les pays quelle que soit leur catégorie.

Nous tenons à vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée et à vous assurer de toute la collaboration du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. Clement Rohee.

**M. Rohee** (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : À l'aube de ce nouveau millénaire où les Nations Unies entament leur second demi-siècle, nous attendons de l'Organisation qu'elle continue de réaliser les nobles objectifs de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la coopération internationale afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels ou humanitaires.

L'expérience des 50 dernières années a montré qu'il n'était pas facile d'atteindre ces objectifs. La fin de la guerre froide n'a pas signifié la fin des conflits. Le monde est maintenant entré dans une ère nouvelle où les conflits internes ont remplacé la rivalité des superpuissances comme principale menace à la paix et à la sécurité. Nous n'avons toujours pas trouvé de solutions viables à de nombreuses situations de conflit persistantes. Parallèlement, la grande majorité de l'humanité est toujours en butte à la pauvreté, à la faim et à la maladie. Pareilles conditions inhumaines offrent un terrain fertile pour une détérioration chronique du tissu social et économique.

Monsieur le Président, vous avez la tâche considérable de nous guider à travers cet énorme enchevêtrement de problèmes. Toutefois, nous sommes certains que votre expérience et vos talents diplomatiques bien connus nous conduiront vers des voies nouvelles dans la recherche de solutions satisfaisantes. En digne fils de la Malaisie — un pays qui est depuis longtemps le champion de la cause de la paix et du développement —, il ne fait aucun doute que vous saurez faire comprendre l'urgence qu'il y a à s'acquitter des multiples responsabilités qui vous ont été confiées.

Ce faisant, vous poursuivrez les efforts de votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a pris la tête de notre mouvement de réforme et de restructuration de l'Organisation mondiale afin qu'elle soit mieux adaptée à nos besoins en cette ère de l'après-guerre froide. Il mérite notre reconnaissance pour le travail qu'il fait au cours de l'année écoulée.



J'aimerais aussi rendre hommage au Secrétaire général pour sa direction dynamique du Secrétariat en ces temps difficiles.

La réunion commémorative extraordinaire qui a eu lieu l'an dernier pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation a été une excellente occasion de réfléchir, non seulement à ses réalisations passées, mais aussi à son orientation future. Les propositions et les idées pour renforcer les Nations Unies afin de les aider à faire face aux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle n'ont pas manqué. Il serait peut-être bon que nous examinions de plus près certaines de ces suggestions afin de voir s'il est possible de les appliquer. C'est une tâche que certaines de nos grandes commissions, nos divers groupes de travail et le Secrétariat pourraient utilement entreprendre afin que les réflexions auxquelles nos chefs d'État ou de gouvernement se sont livrées ne tombent pas dans l'oubli.

En cette occasion historique, le Président de mon propre pays avait présenté sa conception d'un nouvel ordre humain mondial où les nations pourraient se retrouver au sein d'un partenariat créateur aux fins du progrès. Cette conception du partenariat procède de la conviction que nous vivons tous désormais dans un monde interdépendant où, à moins que nous nous unissions, nous risquons fort de nous retrouver seuls.

Aucune nation, si puissante soit-elle militairement et économiquement, ne peut espérer régler de manière satisfaisante les nombreux problèmes transfrontières complexes auxquels elle doit faire face. Les États Membres des Nations Unies doivent d'urgence essayer de voir tous ensemble comment ils pourraient renforcer la coopération dans les différents domaines indiqués par la Charte des Nations Unies.

Au nombre des nécessités immédiates, il y a la création d'un partenariat pour la paix, car même si, fort heureusement, une nouvelle guerre mondiale nous a été épargnée depuis 1945, le monde a vu proliférer un certain nombre de conflits, anciens et nouveaux, qui sapent nos forces collectives. Les causes de ces embrasements sont souvent profondes et il n'est pas aisé de les éliminer. Elles exigent beaucoup de soin et des tentatives de solution. Cela signifie que les Nations Unies devront invariablement aller plus loin que le rétablissement et le maintien de la paix traditionnels et qu'il leur faudra recourir de plus en plus à la diplomatie préventive pour calmer des situations de conflit potentielles. Il convient de tirer les leçons de l'expérience d'opérations passées, qu'elles aient été des réussites ou des échecs, pour les mettre à profit à l'avenir. À cet

égard, les approches traditionnelles de règlement des conflits devraient bénéficier d'idées neuves et créatrices.

Ces dernières années, nous avons fait des efforts louables pour rendre le Conseil de sécurité plus apte à faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. D'une certaine façon, nous avons réussi puisque les travaux du Conseil sont désormais plus transparents pour le public. Cependant, nous devons encore nous prononcer sur les aspects les plus importants de la résolution 48/26, à savoir sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

*M. Wilmot (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.*

Les idées abondent quant aux moyens d'atteindre ces objectifs. Notre défi est de réconcilier toutes ces idées afin qu'un consensus puisse être atteint sur la réforme. Ma délégation estime que les différentes propositions qui sont maintenant à l'examen, comme celles faites par le Belize, l'Italie et la Malaisie, doivent encore être examinées pour voir dans quelle mesure elles sont politiquement acceptables et applicables. Il est possible que, si les circonstances s'y prêtent et si la volonté politique nécessaire existe, un Conseil réformé et plus représentatif puisse émerger.

Un Conseil de sécurité possible plus démocratique imposera le respect et aura la confiance des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le moment venu, il sera peut-être arrivé à les persuader qu'ils ont intérêt à moins se fonder sur les forces coûteuses de leur propre défense et davantage sur un système de sécurité collective qu'offre l'Organisation. Comme le précise la Charte, les différents organes et institutions comme l'Assemblée, le Conseil lui-même, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat et — au titre du Chapitre VIII — les accords régionaux, peuvent ensemble constituer un rempart pour empêcher toute rupture de la paix. Durant la guerre froide, certains de ces organes n'ont pu exercer leurs diverses fonctions. Nous devons maintenant chercher à les doter du mécanisme indispensable pour leur permettre d'opérer pleinement.

Dans le même temps, nous devons consolider le partenariat pour lutter contre la prolifération de toutes les armes meurtrières, nucléaires et classiques. Après la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons maintenant la possibilité de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, même s'il est loin d'être satisfaisant, n'en offre pas moins

une chance d'empêcher la mise au point d'autres armes dangereuses.

Bien que considérées comme moins inquiétantes que les armes nucléaires, les armes classiques n'en entraînent pas moins de pertes humaines et matérielles. Avec la fin de la course aux armements Est-Ouest, ces armes sont détournées par les États qui les fabriquent vers les pays en développement, où elles attisent tensions et conflits. Ces transferts potentiellement dangereux doivent être suivis de près, et il faut s'employer sérieusement à transformer l'industrie de l'armement à des fins de développement. Il est temps de percevoir les dividendes de l'investissement que nous avons fait dans la paix.

En rejetant le recours aux armes, nous devons chercher à promouvoir le dialogue, la négociation et le développement pour écarter les causes profondes de toutes les disputes et de tous les conflits. L'éruption constante de la violence au Moyen-Orient indique qu'à moins que soient respectés les droits fondamentaux du peuple palestinien, il continuera d'être impossible d'instaurer la paix dans cette région troublée. Il ne faut donc pas laisser le processus de paix mourir dans l'oeuf, car il constitue le seul moyen de réconcilier les belligérants. De même, dans la péninsule coréenne et, en fait, dans toutes les régions où existent des divisions entre les populations, nous devons nous efforcer sur le plan diplomatique et politique de réduire les tensions et encourager une réunification pacifique.

Nos soucis de sécurité n'ont fait que s'étendre pendant la période d'après la guerre froide et gagner d'autres domaines, tels que l'environnement et le trafic de drogues. En tant que petit État et membre de la Commission du développement durable, le Guyana attend avec intérêt la réunion d'examen de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en 1997. Cette réunion sera l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris tant à Rio qu'à Bridgetown ont été honorés.

Quant aux efforts faits pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues, nous sommes heureux d'avoir participé au débat de haut niveau qui a eu lieu au Conseil économique et social en juin dernier. Nous demandons instamment que d'autres mesures soient prises sur le plan international au sujet des accords convenus et de la mise en place immédiate d'une cour criminelle internationale qui, à notre avis, servira à dissuader efficacement les responsables des crimes liés à la drogue et d'autres violations contre l'humanité.

Ayant participé aux différentes conférences au sommet qui ont eu lieu sur l'environnement et le développement, la population et le développement, les établissements humains, les femmes et les enfants et développement social, mon gouvernement attend également avec impatience l'application sans réserve de ces accords. Nous attendons aussi du prochain Sommet mondial sur l'alimentation qui se tiendra à Rome qu'il renforce les mesures existantes. Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire à tous les peuples du monde sont des impératifs urgents pour la communauté internationale.

En tant que pays qui a souffert des effets préjudiciables du colonialisme, le Guyana est solidaire de tous les États qui doivent maintenant relever le défi formidable que pose le développement. Nous sommes donc heureux d'avoir participé au récent examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les résultats de cet examen donnent lieu d'espérer que la situation difficile que connaît l'Afrique pourra être réglée grâce à un nouveau renforcement de la coopération entre les pays africains et la communauté internationale. Nous souhaitons maintenant inviter tous les États à redoubler d'efforts dans l'appui qu'ils apportent aux mesures que prend l'Afrique en vue de promouvoir son développement, car le succès ou l'échec de l'Ordre du jour africain sera le succès ou l'échec de chacun d'entre nous.

Ces questions sont au coeur d'un agenda pour le développement plus large et plus complet que nous sommes en train d'élaborer. Tout en étant important, le résultat des efforts réalisés l'année dernière pour achever nos négociations sur le contenu de cet important document, n'en conduit pas moins à la conclusion que nous devons encore faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord significatif. Nous semblons persister dans un mode de confrontation identique à celui qui a prévalu au cours des années ayant précédé le dialogue. Ma délégation est cependant d'avis, étant donné l'interdépendance croissante des États Membres et la mondialisation de l'économie mondiale et de la société en général, qu'il y a maintenant suffisamment d'éléments pour jeter les bases d'un partenariat global pour la paix et le développement.

Les termes de ce partenariat pourraient venir de l'accord mutuel des parties, qui préciserait les obligations et les droits de chacune d'elles. Il faudrait que les pays en développement acceptent la responsabilité primordiale qui leur incombe dans le développement et reconnaissent en même temps qu'une bonne conduite des affaires publiques est indispensable. Les pays développés, d'autre part, devraient

s'engager à contribuer aux efforts endogènes et à la création d'un environnement économique international qui serait propice au succès.

Comme le partenariat de Lomé qui existe depuis un certain temps déjà entre un groupe important d'États d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et des pays de l'Union européenne, un tel arrangement offrirait un bon degré de prévisibilité dans son fonctionnement. Tant les pays développés que les pays en développement auraient l'assurance de réalisations conjointes et d'avantages mutuels. Ce partenariat constituerait, en définitive, la base d'un ordre mondial nouveau et avancé auquel nous aspirons tous depuis de nombreuses années.

Mon Président, M. Cheddi Jagan, le Gouvernement et le peuple du Guyana sont attachés à la création de ce nouveau partenariat mondial. Nous sommes heureux de constater que plusieurs conférences internationale, y compris la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en Afrique du Sud, et la réunion du Groupe des Sept à Lyon, en France, ont pleinement souscrit à ce concept. Aussi sommes-nous encouragés à penser que le moment est venu d'instaurer un nouvel ordre humain mondial reposant sur le respect de la souveraineté nationale, la démocratie participative, l'égalité socio-économique, le développement axé sur les peuples et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels consacrés dans la Charte de l'ONU. Nous savons qu'un tel ordre ou partenariat — quelle qu'en soit l'appellation — ne sera pas facile à mettre en place et qu'il exigera l'adoption d'un modèle de développement fondamentalement nouveau englobant tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les institutions multilatérales et régionales, en vue d'oeuvrer de concert au progrès économique et social.

Lors du colloque que le Gouvernement du Guyana a accueilli en août 1996, les moyens de promouvoir ce nouvel ordre ont fait l'objet d'un examen approfondi. À la lumière des changements politiques, économiques et sociaux intervenus dans le monde d'aujourd'hui, la Conférence était convenue, entre autres, qu'étant donné le fardeau écrasant de la dette qui continue d'entraver le développement, il conviendrait d'envisager sérieusement l'annulation de la dette des pays les moins avancés, une réduction significative de la dette multilatérale et une réduction des dettes restantes à des niveaux viables pour les autres pays en développement, en limitant le paiement du service de la dette à 10 % des exportations, sous réserve que 50 % des économies soient consacrés au développement du secteur social. Il conviendrait aussi d'envisager un accroissement significatif

des transferts du financement du développement à long terme vers les pays en développement, premièrement, en réalisant l'objectif actuel de l'aide publique au développement de 0,7 % du produit national brut par la mobilisation de nouvelles sources de financement additionnelles; deuxièmement, en créant un fonds mondial grâce à la mobilisation de ressources utilisant des mesures nouvelles et innovantes, telles que la taxe Tobin et les prélèvements liés à l'environnement dont bénéficieraient les gouvernements du Nord comme ceux du Sud et, troisièmement, l'adoption de mesures visant à stabiliser le système monétaire international et les marchés financiers.

Dans nos tentatives pour encourager l'instauration d'un nouvel ordre humain mondial, nous pensons que la mise en place d'un système commercial, juste et équitable, y compris un accès fiable aux marchés du Nord, doit aussi faire l'objet d'un examen sérieux. Un tel système devrait tenir compte des besoins spécifiques des petits pays en développement, garantir des prix des produits de base justes et stables, assurer une renégociation des dispositions de l'Organisation internationale du commerce, notamment en ce qui concerne le commerce et l'environnement, les droits de propriétés intellectuelles et les investissements directs étrangers; une réduction et un assouplissement des conditions des futurs transferts financiers; un nouvel accent mis sur l'expansion de la production et de la croissance aux fins du développement durable et un environnement physique sûr dans le Sud, la mise en place d'un secteur social en tant qu'élément central de tout nouveau programme, en mettant l'accent sur l'éducation et les ressources humaines, la santé et les besoins en matière de développement des femmes, des enfants et des populations autochtones, le renforcement des efforts visant à démocratiser et à consolider l'ONU, et à restructurer d'autres institutions financières multilatérales de façon qu'elles puissent répondre plus efficacement au défi que constitue le développement axé sur les peuples.

À cet égard, nous devons trouver rapidement une solution à la crise financière que traverse l'Organisation. Les États Membres, notamment les pays développés, doivent honorer leurs obligations de paiement afin que le financement de toutes les activités de l'ONU puisse s'effectuer sur une base saine et prévisible.

Telles sont quelques-unes des mesures qui, de l'avis de mon gouvernement, doivent être prises d'urgence par la communauté internationale afin de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Évidemment, certains, pour ne pas dire la majorité, pourraient estimer qu'il s'agit là d'une vision trop audacieuse et ambitieuse. Pourtant, si ces mesures n'étaient pas rapidement mises en oeuvre, nous courrions le

risque de mettre en péril l'avenir des générations futures. Nous avons l'impératif moral d'agir rapidement afin de prévenir le déclin de nos peuples, voire de l'ensemble de la civilisation. Soyons donc résolus à faire de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale un tournant décisif dans la vie de l'Organisation et l'occasion de forger un partenariat juste entre les peuples du monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau et des communautés guinéennes, S. E. M. Fernando Delfim Da Silva.

**M. Da Silva** (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale et de lui réitérer notre confiance dans ses qualités et en son habileté à diriger les travaux de la présente session. Je voudrais l'assurer de l'entière disponibilité et de la collaboration de la délégation de la Guinée-Bissau.

Nous adressons également nos félicitations à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour le dévouement et l'esprit constructif avec lesquels il a accompli son mandat.

Nous voudrions saisir cette opportunité pour souligner notre appréciation et renouveler notre confiance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont l'initiative et l'action personnelles en vue de la réforme du système des Nations Unies ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

L'année dernière, plus de 185 pays États se sont réunis dans cette ville de New York pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cet événement historique a été l'occasion privilégiée pour les Nations Unies d'évaluer et d'apprécier l'état de notre Organisation dans un monde en pleine mutation et de jeter un regard vers l'avenir.

Aujourd'hui comme hier, une large part de la population mondiale, qui jusqu'ici n'a connue ni paix, ni sécurité et encore moins le bien-être social, fait confiance à l'Organisation des Nations Unies, seule institution à vocation universelle capable de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de même que la coopération et le développement socio-économiques à l'échelle mondiale.

Les nombreux défis et espoirs auxquels les Nations Unies doivent répondre aujourd'hui sont sans précédent. Il

importe donc de déployer tous les efforts en vue de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU qui est confrontée à une situation internationale de plus en plus complexe.

À cet égard, nous félicitons le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable du Conseil de sécurité pour sa contribution à l'effort global de réflexion au sujet de cette question importante et d'actualité. La Guinée-Bissau est d'avis que toutes les propositions y afférentes émanant du Groupe africain ou autres propositions comme celle de l'Italie doivent être dûment examinées.

Dans un monde où sévissent de nombreux et graves conflits, l'ONU constitue incontestablement l'instance privilégiée pour la réalisation des idéaux que sous-tend son rôle irremplaçable dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, malgré les efforts constants de notre Organisation la paix et la stabilité demeurent un rêve dans plusieurs parties du globe. L'existence de conflits et guerres fratricides, de même que la persistance de diverses tensions graves entre États, transforment des populations entières en victimes innocentes, causant des pertes humaines et provoquant des mouvements massifs de population et de réfugiés. L'Afrique est, malheureusement, le continent le plus atteint par cette tragédie. L'Angola, le Burundi le Libéria, le Rwanda et la Somalie constituent des exemples dramatiques de l'histoire récente de l'Afrique.

Notre récente visite en Angola, en qualité d'Envoyé spécial du Président de la République de notre pays, S. E. M. Joao Bernardo Vieira, qui a coïncidé avec la présidence par la Guinée-Bissau du Conseil de sécurité, témoigne de notre solidarité de longue date avec le peuple angolais et illustre notre volonté inéquivoque de promouvoir la confiance entre les parties, qui est indispensable au succès du processus de paix.

Nous aimerions, à ce propos, souligner le rôle important joué par les Nations Unies, la Troïka et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, dans la mise en place du processus de paix en Angola. Nous sommes convaincus que le chemin déjà parcouru et le succès enregistré jusqu'ici justifient pleinement la confiance de la communauté internationale et la continuation de son soutien au processus de paix en Angola. La Guinée-Bissau souhaiterait que les raisons qui retardent l'application intégrale du Protocole de Lusaka soient surmontées.

Nous déplorons la tragédie qui divise le Libéria, un pays de notre sous-région, de même que les violations constantes des accords conclus, qui ont pour conséquence d'augmenter les pertes humaines et de provoquer la recrudescence de la violence. Nous sommes aussi gravement préoccupés de constater les effets négatifs que la guerre au Libéria a dans les pays voisins.

Nous exhortons toutes les factions belligérantes à respecter le nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja et le Gouvernement de transition nationale du Libéria. Nous les invitons également à coopérer pleinement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le reste de la communauté internationale dans la recherche d'une solution définitive au problème du Libéria.

La situation dans la région des Grands Lacs, celle qui prévaut au Burundi en particulier, nous préoccupe également. Nous soutenons les efforts de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tendant à éviter que la tragédie du Rwanda ne se répète dans ces pays.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous réitérons notre appui aux efforts faits par le Secrétaire général de l'ONU dans le but d'organiser le référendum.

La Guinée-Bissau continue d'accorder une attention particulière à la situation au Timor Oriental, dont la solution requiert une approche politique pacifique et négociée. Dans ce contexte, nous aimerions saluer les pourparlers qui ont lieu entre le Portugal et l'Indonésie sous les auspices des Nations Unies en vue de trouver une solution juste à ce conflit.

Qu'il nous soit permis de réitérer, au nom de notre gouvernement, notre ferme conviction que la République de Chine à Taiwan devrait être intégrée au sein des Nations Unies, sur la base du respect du principe de l'universalité et de l'égalité juridique entre les États.

Les droits fondamentaux de 21 millions d'habitants, qui vivent dans un territoire placé sous la juridiction d'un gouvernement légal, dont le Président a été démocratiquement élu, constituent le fondement politico-juridique pour la reconnaissance de leur droit à un statut international en tant qu'État souverain, aux termes du droit et de la justice consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La réunification de la Chine est une question dont la résolution appartient au peuple chinois lui-même. Cepen-

dant, la République de Chine a le droit de jouir d'un statut international avant la réunification, c'est-à-dire d'être reconnue en tant qu'État, et de l'application du principe de la représentation parallèle des États divisés.

Il est essentiel que le processus de paix au Moyen-Orient soit soutenu. Nous pensons que toute solution durable du conflit du Moyen-Orient doit nécessairement respecter le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, de même que le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, y compris l'État d'Israël, et leur droit de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Les événements tragiques des derniers jours ont fragilisé le processus de paix tout en affectant sérieusement l'opinion publique internationale. Nous exhortons l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne à persévérer dans la voie du dialogue en vue du rétablissement d'un climat de confiance, indispensable à l'instauration d'une paix durable. Nous saluons la rencontre entre le Président Arafat et le Premier Ministre Nétanyahou, qui constitue un pas important dans cette voie. Nous félicitons également toutes les parties qui contribuent au rétablissement du dialogue israélo-palestinien, notamment le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

La tenue d'élections en Bosnie-Herzégovine constitue un élément positif dans la résolution de cette crise en Europe. Nous espérons que toutes les parties concernées consacreront dorénavant leur énergie à la reconstruction de ce pays dévasté, afin d'assurer un avenir de paix, de tolérance et de développement.

L'embargo contre Cuba, dont les répercussions affectent gravement la population de ce pays, doit être résolu à travers un dialogue et des négociations entre les parties concernées afin d'aboutir à une solution définitive et satisfaisante.

La misère, la malnutrition, la faim, et les grandes endémies constituent une réalité douloureuse qui affecte une grande partie des populations des pays en développement. Nous saluons la tenue à Rome, en novembre prochain, d'un Sommet mondial sur l'alimentation, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La Guinée-Bissau est persuadée que la sécurité internationale et la stabilité sur notre planète dépendent nécessairement de la lutte collective qu'il convient de mener contre tous les facteurs endogènes et exogènes qui obligent une grande partie de la population du globe à vivre dans un état

de pauvreté absolue. En effet, la persistance intolérable de la pauvreté dans le monde exige une mobilisation constante et renforcée de la part de la communauté des nations et une approche globale face aux grands problèmes socio-économiques du monde.

Le poids de la dette et le service de la dette compromettent gravement le développement de l'Afrique. Durant les dernières années, tel que clairement démontré par l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nos pays se sont vu transformer en exportateurs nets de capitaux, en raison des accords financiers qu'ils doivent honorer. En effet, les sommes affectées au service de la dette dépassent largement les flux de ressources externes. La Guinée-Bissau n'échappe pas à la règle. Dans l'ensemble, les économies des pays du tiers monde ont connu peu d'améliorations.

Le fossé entre les pays développés et les pays en développement continue de se creuser à cause du faible taux de croissance économique de ces derniers, en particulier des pays les moins avancés. Nous saluons les actions menées par l'ONU, en particulier l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Le gouvernement de mon pays continue de consacrer des efforts considérables pour la relance de notre économie, en appliquant rigoureusement le programme d'ajustement structurel conclu avec la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Cependant, l'effort tendant au rétablissement de l'équilibre macro-économique de notre pays et de l'amélioration du bien-être de notre peuple mérite d'être complété par un appui additionnel de la part de la communauté internationale qui, espérons-nous, va continuer d'appuyer nos efforts dans ce sens.

La Guinée-Bissau, pays africain et membre de la communauté des pays de langue portugaise, se réjouit de l'initiative du Portugal de proposer à ses partenaires de l'Union européenne la tenue d'un sommet eurafricain dont l'objectif serait de promouvoir un dialogue politique en vue de la mise en place de nouvelles bases pour un nouveau partenariat global.

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles de notre planète et la protection de l'environnement constituent une responsabilité qui incombe à toute l'humanité. La Guinée-Bissau, consciente de cette réalité, a défini avec ses partenaires une stratégie de développement durable qui respecte les équilibres environnementaux et qui peut être considérée comme socialement viable et juste. Dans ce

contexte, notre gouvernement déploie des efforts considérables en vue de l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, du Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, et des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul.

Le respect et le plein exercice des droits fondamentaux de l'homme sont des facteurs de liberté, de paix et de stabilité internationale. La Guinée-Bissau, pays démocratique, demeure déterminée à préserver les valeurs intrinsèques de la personne humaine en vue de son développement intégral et harmonieux. L'ONU, de par sa vocation, est l'instance appropriée pour la recherche de solutions globales et concertées aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer sa capacité de prévention des conflits, de préservation de la paix et de promotion du développement socio-économique. La Guinée-Bissau, aujourd'hui plus que jamais, est déterminée à contribuer à la réalisation des idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Miguel Angel Burelli Rivas, Ministre des affaires étrangères de la République du Venezuela.

**M. Burelli Rivas** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée et lui souhaiter plein succès dans sa tâche.

Il semblerait qu'après un demi-siècle, le débat sur la signification, l'importance, le rôle et l'utilité de cette Organisation suscite de plus en plus de passions. L'on pourrait dire que l'ONU est sur la sellette.

Il se peut que certaines des critiques formulées contre elle soient justifiées. Par exemple, on lui reproche son énorme bureaucratie; on parle également de prolifération de situations requérant le déploiement de forces militaires pour ouvrir la voie de la paix, voie qui est aussi chargée de conflits. Ces situations voient le jour sans le consentement des États Membres, qui doivent tous en partager chacun le coût. Cette bureaucratie excessive, ajoutée aux dépenses des forces militaires de maintien de la paix, augmente le fardeau financier des pays les plus faibles. Pourtant, il semble que ce soient les pays forts qui protestent le plus contre ce fardeau et le dénoncent.

Néanmoins, pour évaluer et examiner complètement ce qu'est l'Organisation des Nations Unies et ce qu'elle représente, il nous faudrait la comparer à une autre organisation du même type rassemblant près de 200 États souverains qui les aurait accompagnés tout au long des 50 années les plus énigmatiques et les plus dangereuses de l'histoire et qui continuerait de servir de référence alors que toutes les références idéologiques se sont effondrées et que cette autre organisation n'a jamais existé.

Pour autant qu'on sache, l'humanité n'a jamais connu 50 années consécutives de paix; pourtant, 51 ans se sont écoulés sans la secousse d'un conflit généralisé tel que ceux qui, jadis, paraissaient cycliques. Bien que les incompréhensions et les agressions réapparaissent sur un continent ou un autre, motivées par la haine raciale, religieuse ou politique profondément enracinée et se transforment en génocide ou en guerres locales, on ne peut pas parler de conflagration, surtout lorsque la volonté de rétablir la paix des peuples de toutes les régions s'élève au-dessus de ces guerres.

La communauté internationale, à des degrés divers, a commencé à examiner sa plus importante Organisation, en portant d'abord son attention sur le Conseil de sécurité. Heureusement, grâce à l'imagination créatrice des États, diverses façons de le transformer ont été proposées afin de le rendre plus représentatif des nouvelles réalités du monde et, bien sûr, plus efficace. Mon pays suit ce processus avec le plus grand intérêt, conscient que le Conseil de sécurité deviendra ainsi le centre d'équilibre du système mondial.

Entre-temps, cette longue période de paix relative a permis la naissance de l'intégration européenne, qui est peut-être la plus grande réussite politique de notre siècle; la croissance de civilisations technologiques audacieuses et vigoureuses dans les pays d'Asie, ainsi que la compréhension et la croissance dans la région de l'Amérique latine, laquelle est devenue aujourd'hui, grâce à cette compréhension, la demeure la plus prometteuse de l'humanité. Dans ce cadre, le Venezuela a élargi ses liens avec les grandes causes de notre temps, auxquelles il a lié son destin, telles que le respect des droits de l'homme, une démocratie réellement représentative, l'intégration en tant que culture économique et politique des temps modernes et le désarmement en tant que garantie de la sécurité du monde. Demain, au nom de mon pays, je signerai avec fierté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays espère que les critiques adressées à l'Organisation justifient les plans logiques envisagés pour la réformer et la revitaliser. Mais il doit être bien établi qu'ils

doivent porter leurs fruits dans les domaines du respect des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme et dans l'alliance visant à éliminer le trafic des drogues et ses activités annexes. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée sur ce dernier sujet à la demande du Mexique.

Dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, il est fait référence au différend territorial entre le Venezuela et le Guyana. Je dois noter que ce différend entre dans le cadre de l'Accord de Genève de 1966 signé par les deux pays en vue de parvenir à une solution pratique et durable à ce conflit. Dans l'esprit de dialogue et de coopération qui existe entre les deux parties, nous avons fait appel aux bons offices du Secrétaire général et agissons actuellement selon l'un des mécanismes de règlement pacifique des différends prévus dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes donc surpris que cette affaire soit expressément mentionnée dans le chapitre consacré aux situations de conflit.

En tant que Latino-Américain, je dois reconnaître que grâce à cette paix durable, ma région, fille de l'Europe et sa créature à bien des égards, a renoué des relations amicales avec sa métropole naturelle après 80 années de guerres mondiales qui nous ont séparés et ont creusé un fossé dans les modèles culturels qui nous ont régis pendant des siècles.

Évidemment, de nombreuses menaces persistent. Les États «dotés d'armes» qui ont les ressources financières de déclencher un conflit régional susceptible de s'étendre sont toujours là, imperméables aux normes démocratiques et motivés habituellement par le fanatisme. Dans des pays où personne ne l'aurait imaginé, le danger de discrimination raciale réapparaît comme un cauchemar. Au centre même du continent le plus cultivé, nous avons assisté à une guerre et à un génocide que nous aurions dénoncés avec colère s'ils s'étaient produits au Cambodge ou au Rwanda, mettant aux prises des pays qui, pendant des siècles, ont été pour le monde un exemple de tolérance et de coexistence et où les adeptes de deux religions pratiquement identiques s'affrontent et s'exterminent presque quotidiennement.

Parallèlement, les conditions d'échange, les objectifs d'une bonne politique et le miracle des communications modernes produisent une sorte de vases communicants du commerce, de la technologie, des progrès scientifiques et des mouvements humains, grâce au tourisme et aux intérêts commerciaux. Tout cela est en train de faire de l'humanité un tout qui, par le biais de l'information, se consacre à l'intérêt passionné qui commence à être de plus en plus connu sous le nom de mondialisation.

Il reste à l'Organisation de dépasser les prophéties et les tendances des traditions pessimistes, selon lesquelles l'existence de guerres, des maladies et autres désastres est une loi de la nature, une fatalité nécessaire pour contrôler la croissance démographique et stimuler la mise au point de nouvelles technologies et des innovations scientifiques dans cette escalade que les malthusiens découvrent dans leur observation de la nature.

La paix est l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies, et la guerre est le moyen le plus communément utilisé par l'humanité pour tenter de résoudre les déséquilibres et les ressentiments. Et nous avons la paix, perturbée en permanence, mais toujours rétablie aussi loin que possible et là où c'est possible. Mais nous devons nous rappeler que la guerre est le plus persévérant des récidivistes étant donné que la cupidité et l'ambition s'en nourrissent.

Nous pouvons dire que cette Organisation a besoin, pour résoudre les conflits mondiaux, la pauvreté et une croissance démographique débridée, du développement des ressources humaines et d'un projet systématique d'éducation pour se libérer des préceptes moraux fragiles de notre époque et enseigner à toutes les nations l'art de vivre et de vivre ensemble. La peur, la méfiance et l'animosité sont engendrées par l'ignorance parmi les peuples et les nations.

Je parle ici au nom d'un pays dont la plus importante ressource naturelle lui a conféré la puissance et le bien-être économiques, d'une part, et l'a plongé dans une grave dépression psychologique, d'autre part. Cette ressource est le pétrole dont nous détenons les réserves les plus importantes et les plus durables du monde occidental. Comme le pétrole appartient légalement à l'État, tout comme les autres ressources souterraines, l'État le trouve, le raffine, le vend et en distribue les revenus sous forme de services. Petit à petit, cet ancien pays agricole s'est habitué à tendre la main pour recevoir de l'État les dons du protectionnisme, des subventions, des bourses d'études, des crédits et même des libéralités excessives, qui auparavant étaient la récompense du travail de la terre.

Pendant plus de deux générations, les Vénézuéliens ont compté exclusivement sur le pétrole, sans tenir compte de l'effort personnel. Parfois, l'État encourageait de façon démagogique cette dépendance et favorisait aussi l'oisiveté, ce qui a conduit à des situations morales complexes découlant de la collusion de la politique et de l'économie. C'est là la raison profonde de la prétendue crise vénézuélienne. Cette crise est différente des autres, car elle n'est pas économique mais bien morale et ne peut être résolue que

par un retour à la probité et à l'initiative personnelle, ce qui demande beaucoup de temps et d'efforts.

C'est dans ce sens qu'oeuvre le gouvernement du Président Rafael Caldera. Après avoir essayé d'inverser cette tendance nocive par des mesures relativement peu dommageables sur le plan économique pour le secteur le plus faible, il a décidé le 15 avril, par le biais de l'Agenda vénézuélien, d'ouvrir l'économie et d'incorporer les valeurs dominantes de l'économie de marché. Il a cependant pris soin de mettre sur pied un programme destiné à amortir le choc énorme que cette ouverture causerait pendant la transition pour la majorité habituée à l'ancien État paternaliste. Après une courte période, nous sommes en train de sortir de cette crise unique, qui ne peut et qui n'aurait pu être réglée, comme toute autre crise, par un simple décret, car sa solution dépendait et continue de dépendre d'un changement de comportement afin que la population apprenne à être autosuffisante. Le cas du Venezuela pourrait se reproduire dans d'autres pays caractérisés par le même paternalisme étatique.

Si nous étudions de près la prétendue crise sociale dont tous les pays latino-américains sont victimes, nous constatons qu'elle résulte d'un manque de formation. Nous avons l'habitude de dire que l'éducation était la solution universelle à tous les problèmes, et elle l'est. Cependant, au moment où la société latino-américaine est désarticulée en raison des migrations de paysans qui défont l'ordre social et moral, ainsi que de la marginalisation découlant de la disparition des traditions qui à son tour entraîne l'éclatement de la famille traditionnelle, l'éducation et la formation sont des nécessités absolues.

L'éclatement du foyer traditionnel prive la population des valeurs morales essentielles qui étaient normalement transmises par la mère. De nos jours, l'État doit remplacer le foyer et la mère, pour préparer l'être intérieur de ses citoyens. Il est donc évident que la formation et l'éducation ont une importance primordiale, car l'être intérieur de l'homme doit être renforcé pour arriver à reconstituer l'unité familiale, qui donne cohérence, fierté et courage à une société. Simón Bolívar, le Libérateur de l'Amérique, a saisi tout le problème lorsqu'il a dit que la moralité et l'édification étaient nos nécessités premières. Le monde entier souffre peut-être aujourd'hui du même mal et a peut-être les mêmes besoins.

L'ONU, par ses institutions spécialisées, gère d'innombrables programmes, études, essais et expériences pour tenter de résoudre la tragédie quotidienne de l'espèce humaine. Cette tâche devient de plus en plus complexe, car



les initiatives s'adressent à un être déjà perverti, donc incapable de vivre en harmonie avec les autres.

En admettant que le lien qui unit le foyer, l'école primaire, l'école secondaire, l'université et la vie elle-même se soit rompu il y a un certain temps, et que le premier maillon de cette chaîne fasse défaut, sans lequel tout le reste est vain et sans fondement, nous injecterions aux racines mêmes de la vie humaine les ressources économiques et scientifiques nécessaires pour former les êtres humains à la base, en leur permettant de grandir dûment dotés des valeurs élémentaires qui en feraient des citoyens.

L'Amérique latine, née dans l'ignorance de la haine raciale, des conflits religieux et de l'avidité territoriale, dotée d'un esprit indivisible constitué d'une combinaison d'influences qui vont dans la même direction sur la plus libre et la plus large des scènes, souffre du fait que ses problèmes concrets actuels sont des problèmes sociaux, causés par l'erreur de régimes politiques qui n'ont pas tenu compte de la discipline de l'éducation ou qui ont douté de son caractère primordial indéniable.

La démocratie a pris racine en Amérique latine comme nulle part ailleurs dans l'univers en raison de la volonté politique. Néanmoins, nous ne sommes pas satisfaits, car la démocratie doit impliquer l'élimination de maux centenaires et constitue plus qu'un simple système destiné à élire les gouvernements, une civilisation convaincante.

Nous aspirons à une démocratie transparente dans son comportement et efficace dans ses réalisations, pour continuer de l'offrir comme une alternative aux anciennes dictatures. Cela explique la persévérance de mon pays à édifier une démocratie honnête et propre. À cet égard, nous avons proposé une convention contre la corruption, qui a été approuvée au niveau de tout l'hémisphère. Curieusement, ce serait la première du genre dans le monde entier, ce qui montre combien profondément est enraciné ce vice : il est resté impuni tant par les dictatures que par les démocraties, de tout temps et dans le monde entier.

Le jour est proche où cet instrument, limité maintenant à notre hémisphère, rassemblera toute notre Organisation, étant donné que le crime qu'il condamne n'est pas exclusivement américain mais prend aussi racine dans de nombreux pays sur tous les continents. Pendant la dernière session de fond du Conseil économique et social, le Venezuela, de même que l'Argentine, les États-Unis et d'autres pays, ont parrainé une déclaration des Nations Unies sur la corruption et la concussion dans les activités commerciales transnationales, ce qui est la preuve évidente que la lutte

contre la corruption est impunie et florissante dans le monde.

Si l'ONU, consciente du fait que la clef du changement universel réside dans la formation et l'éducation, devait inspirer et mener une étude en profondeur de ce qui fait un être humain, de la façon dont les sociétés qui entrent en conflit ou qui servent de modèles aux autres sont définies par la somme de leurs membres; si l'ONU devait utiliser l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour ajouter une composante à l'enseignement universel à tous ses programmes de coopération, alors s'amorcerait la vraie rédemption morale et humaine de la société.

L'Amérique latine, exempte de préjugés et dotée de ressources suffisantes, creuset de coutumes et de races, pourrait servir de laboratoire pour la recherche des moyens de rendre à l'espèce humaine sa dimension morale, bafouée dans de nombreux endroits du monde. Notre Amérique tout entière invite à rechercher une paix durable car il n'est pires causes de misère et d'insécurité que les injustices sociales — non pas celles dues au lignage ou aux liens du sang, mais celles résultant de la profonde misère née de l'incapacité de transformer et distribuer l'abondance de nos ressources naturelles.

Nous vivons un moment unique de l'histoire. En peu de temps et sans violence, nous avons vu la fin des grands empires, la disparition des prisons les plus cruelles de la pensée humaine et la libération de toutes les volontés. Et les peuples ont commencé à voir s'ouvrir devant eux des possibilités inégalées de se réorganiser conformément aux espoirs et aux désirs longtemps réprimés ou contrariés par la violence sous toutes ses formes.

Comme le dit Marguerite Yourcenar dans sa biographie d'Hadrien, parlant de la perplexité religieuse du grand empereur : lorsqu'il vivait, les anciens dieux n'existaient plus et le Christ n'était pas encore arrivé. L'esprit actuel de l'humanité paraît être le même : libre, mais troublé et hésitant encore à adopter un ordre nouveau qui imprimerait sa propre marque et, surtout, serait plus libre, encore que, actuellement, les grands dirigeants fassent défaut.

L'ONU reflète ce sentiment, partagé entre la joie et l'incrédulité — tel un prodige ayant devant lui un panorama de possibilités infinies de ce que nous pouvons créer avec l'abondance de rêves de notre époque.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Koffi Panou, Ministre

des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise. Je lui donne la parole.

**M. Panou** (Togo) : Je voudrais avant toute chose exprimer à l'Ambassadeur Razali mes sincères et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de cette cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que grâce à sa compétence et à sa parfaite maîtrise des questions internationales, il fera tout pour que nos travaux aboutissent à des résultats satisfaisants. Dans cette optique, je voudrais l'assurer de la disponibilité de ma délégation à coopérer avec lui dans l'accomplissement de son exaltante mission.

Il me plaît également de saluer le travail remarquable accompli par son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui a marqué la cinquantième session par son efficacité et son dévouement. Qu'il trouve ici l'expression de l'hommage de ma délégation.

Je voudrais en outre féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière appréciable dont il s'investit dans la réalisation des objectifs de notre Organisation, s'efforçant chaque jour de renforcer sa crédibilité. Je lui exprime toute l'estime du Gouvernement togolais.

Le contexte politique, économique et social dans lequel se tient la présente session ne semble guère différent de celui des années précédentes. C'est dire que les conflits en cours continuent de faire de nombreuses victimes. En outre, le terrorisme sévit toujours avec force de par le monde, et le poids de la dette, avec ses implications, freine le développement d'un grand nombre de pays, ceux d'Afrique notamment.

Tous ces phénomènes assombrissent le paysage international et ne manquent pas de susciter des appréhensions quant à l'avènement réel de la paix, de la sécurité et de la prospérité auxquelles aspire légitimement l'humanité.

C'est dans ce contexte que le Togo s'emploie à consolider les bases d'un état de droit et à faire face aux impératifs d'un développement humain durable pour assurer le bien-être social de ses populations. Le processus de démocratisation de la vie politique nationale amorcé au Togo connaît, particulièrement depuis ces trois dernières années, une évolution normale et encourageante.

La tenue, dans le calme, l'ordre et la transparence, des élections législatives partielles, les 4 et 18 août 1996, illustre la détermination du peuple togolais à progresser sous

l'impulsion du chef de l'État, S. E. Gnassingbe Eyadema, sur le chemin de la démocratie, de la paix et de la stabilité politique, gages sûrs du développement économique et social.

Instruit par une transition démocratique difficile, qui a entraîné le déchirement du tissu social et remis en cause les acquis de son processus de développement, le peuple togolais est aujourd'hui davantage conscient de la nécessité de préserver et de renforcer son unité. Ainsi pourra-t-il relever efficacement les défis du temps présent et ceux de l'avenir en vue d'assurer sa prospérité et d'apporter sa modeste contribution à l'édification d'un monde meilleur. Le Président de la République et le Gouvernement togolais entendent continuer, de concert avec les autres membres de la communauté internationale, à oeuvrer inlassablement dans ce sens.

Au demeurant, ils ont aujourd'hui la satisfaction de constater que les populations du Togo, de par les épreuves qu'elles ont endurées, ont acquis une nette conscience de leurs responsabilités vis-à-vis d'elles-mêmes. C'est ainsi que, soutenant depuis plusieurs mois les efforts de leurs dirigeants, elles rejettent de plus en plus fermement des formules et des schémas d'organisation politique conçus sous d'autres cieux et qui se sont révélés à l'usage inadaptés à leur histoire et à leur culture.

De l'avis de nombreux observateurs, le peuple togolais, à travers ses innombrables manifestations politiques, est en train de faire éclore sur notre continent cette démocratie authentiquement africaine que nous appelons de nos vœux.

L'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a célébré le cinquantième anniversaire de sa création. À cette occasion, l'Assemblée générale, dans la Déclaration qu'elle a adoptée, a fait observer que :

«La volonté exprimée dans la Charte "de préserver les générations futures du fléau de la guerre" est tout aussi fondamentale aujourd'hui qu'à l'époque.» (*Résolution 50/6, par. 1*)

Les nombreux conflits armés à caractère ethnique ou religieux qui aujourd'hui encore, marquent le panorama international confirment cette perception de l'Assemblée générale et démontrent l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir par notre Organisation.

Au nombre des régions en proie aux tensions figure encore notre continent, l'Afrique, durement éprouvé par des conflits cruels qui perdurent à l'intérieur de certains États.

Le Gouvernement togolais déplore à cet égard que les conflits au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie, au Burundi et en Angola notamment ne soient pas encore définitivement réglés.

La multitude de victimes, de réfugiés, de personnes déplacées ainsi que les destructions massives engendrées par ces conflits ne suffisent-elles pas pour amener les parties impliquées à prendre conscience de la nécessité de mettre fin à ces disputes, qui risquent de lasser la patience et la persévérance de la communauté internationale dans ses efforts?

Préoccupé par la détérioration de la situation dans ces pays, le Gouvernement togolais exhorte les divers protagonistes à rechercher, par le dialogue et la concertation, une solution pacifique à leurs dissensions, afin que leurs peuples puissent enfin retrouver la paix et la stabilité nécessaires à leur développement.

S'agissant en particulier du Libéria, ma délégation se félicite des mesures courageuses prises par le Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de sa réunion tenue en août dernier à Abuja en vue de faire aboutir le processus de paix engagé depuis de nombreuses années. Les mesures ainsi préconisées, assorties de sanctions, témoignent de la détermination des pays de la CEDEAO à tout mettre en oeuvre pour parvenir à un règlement définitif et durable de ce conflit fratricide qui n'a que trop duré.

À cette nouvelle étape du processus, il s'impose désormais que nos frères libériens prennent la mesure des efforts immenses fournis par les États de la CEDEAO ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU, et qu'ils fassent preuve de bonne volonté en vue de faciliter l'application effective de l'Accord d'Abuja, du 19 août 1995, qui dispose des modalités de l'arrêt de ce conflit, du retour à la paix et à une vie constitutionnelle normale.

À propos du différend de la presqu'île de Bakassi, mon pays tient à saluer l'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tendant à son règlement pacifique. Cette action, qui s'est récemment concrétisée par l'envoi d'une mission de bons offices au Cameroun, au Nigéria, à Bakassi et au Togo, est susceptible de concourir au renforcement des mesures conservatoires visant à l'apaisement de la tension, en attendant la sentence de la Cour internationale de Justice.

Résolus à oeuvrer à la résolution de tout conflit par la voie pacifique de même qu'à la sauvegarde de la paix et de

la sécurité sur le continent africain, le Togo, mon pays et son Président restent disposés à contribuer à la restauration de la paix dans la presqu'île et à la normalisation des relations entre les deux pays. Dans cet esprit, le Gouvernement togolais espère que la bonne volonté dont les deux parties ont fait preuve lors du passage de la mission de bons offices du Secrétaire général continuera de prévaloir afin que l'objectif recherché puisse être atteint dès que possible.

La persistance de ces crises, qui entament durement les efforts de développement et de progrès de notre continent, m'amène à rappeler ici la proposition faite, lors de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, par le Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbe Eyadema, proposition tendant à la mise en place d'une force interafricaine ayant pour mission d'assurer la paix partout où elle est menacée ou rompue.

C'est le lieu de saluer toutes les initiatives entreprises çà et là, et destinées à soutenir et à concrétiser cette idée afin de permettre à l'Afrique de pouvoir, avec l'appui de la communauté internationale, gérer au mieux les situations de conflits qui détournent les efforts des peuples africains des tâches prioritaires de développement économique et social.

Dans le même ordre d'idées, eu égard aux nombreux conflits auxquels devra faire face le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et compte tenu de la circulation illicite de nombreuses armes de petit calibre et armes légères, il s'impose de renforcer l'action du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, au Togo. À cette fin, il conviendrait que ce centre, créé en application de la résolution 40/151 G du 16 décembre 1985 de l'Assemblée générale à la demande de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, puisse bénéficier d'une dotation financière suffisante et appropriée à même de lui permettre d'exécuter pleinement sa mission. Je voudrais, dans ce contexte, réaffirmer ici que le Gouvernement togolais, qui attache du prix à ce centre, ne ménagera aucun effort pour honorer ses engagements en tant qu'État hôte.

La Conférence de paix de Madrid de 1991 sur le Moyen-Orient et les Accords de Washington du 13 septembre 1993, entre autres, ont suscité des espoirs quant au règlement négocié de la question de la Palestine et du conflit du Moyen-Orient dans son ensemble. L'évacuation de certains territoires occupés de la Palestine, la mise en place de l'Autorité palestinienne, l'abrogation des dispositions anti-israéliennes de la Charte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Traité de paix entre

Israël et la Jordanie, voilà, entre autres, autant de faits positifs qui témoignent des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, progrès dont le Togo se réjouit.

Cependant, les difficultés auxquelles ce processus est confronté depuis ces derniers jours et qui mettent en cause son évolution normale constituent pour ma délégation une source de profonde préoccupation. La délégation togolaise est particulièrement préoccupée par les événements tragiques qui se sont produits la semaine dernière à Jérusalem et qui ont fait de nombreuses victimes tant dans les rangs des Palestiniens que des Israéliens.

Le Togo, qui fait sien la résolution 1073 (1996) adoptée à cet effet le 28 septembre 1996 par le Conseil de sécurité, en appelle à plus de vitalité dans la poursuite du processus jusqu'à ce qu'il aboutisse à des résultats concrets dont, notamment, l'évacuation de tous les territoires arabes occupés, l'existence d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues et la création d'un État palestinien indépendant. En tout état de cause, il importe de parvenir à une paix juste et globale au bénéfice de tous les États de la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À propos de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, je voudrais adresser les vives félicitations du Gouvernement togolais aux artisans des Accords de Dayton, signés à Paris le 14 décembre 1995, et exprimer notre appréciation au sujet de l'évolution acceptable de la situation grâce à la mise en oeuvre desdits accords. Mon pays tient à encourager les principaux acteurs de ce conflit à persévérer dans la recherche d'une solution négociée en vue de favoriser le retour définitif et la consolidation de la paix dans cette partie de l'Europe.

Outre les foyers de tension, il y a lieu de relever, en le condamnant, que le terrorisme est par ses objectifs pervers et ses actes criminels, l'une des plus graves menaces de notre temps à la paix et à la sécurité internationales. Se félicitant de la tenue du Sommet des «Bâtisseurs de la paix» à Charm el-Cheikh et de la récente réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept pays les plus industrialisés et de la Fédération de Russie à Paris, le Gouvernement togolais apprécie les diverses mesures préconisées à ces deux rencontres en vue de contrecarrer énergiquement les activités des organisations criminelles transnationales et de leurs agents.

S'agissant de la sauvegarde de la paix par le désarmement, le Togo réitère son ferme engagement en faveur du

désarmement général et complet, et soutient sans réserve les efforts entrepris jusqu'ici par la communauté internationale pour atteindre cet objectif. Ma délégation estime à cet égard que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ouvert à la signature des États le 24 septembre dernier et que je viens de signer cet après-midi même, au nom du Gouvernement Togolais, contribuera sans nul doute, s'il était accepté et appliqué par tous, à la réduction de la menace nucléaire, permettant ainsi à la communauté internationale de progresser dans la voie de l'élimination définitive des armes nucléaires, l'un des vœux les plus chers de l'humanité.

Ainsi que le proclame la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

«Un climat économique international dynamique, stimulant, ouvert et équitable, est essentiel pour le bien-être de l'humanité et pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales.» (*Résolution 50/6, par. 2*)

Cette reconnaissance unanime des incidences positives que peut avoir sur la stabilité du monde un climat économique international sain est absolument pertinente, et l'indifférence croissante d'une grande partie de la communauté internationale dans la recherche de solutions appropriées à la crise économique actuelle devient de plus en plus inquiétante. En effet, alors que dans les pays industrialisés la situation socio-économique connaît dans l'ensemble une évolution positive et que les disparités entre leurs performances économiques se réduisent, nous regrettons de constater que les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, crouissent encore sous le fardeau de la dette et éprouvent de grandes difficultés à sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent depuis plusieurs années.

Comme il a été constamment indiqué, la solution aux problèmes économiques des pays en développement passe par la recherche de solutions radicales et novatrices visant notamment l'annulation ou la réduction sensible de leurs dettes et par la mise en oeuvre de mesures hardies tendant à assurer leur progrès.

À cet égard, ma délégation se félicite des efforts déjà déployés par les créanciers en vue du règlement du problème de la dette. Elle salue la volonté exprimée par les sept pays les plus industrialisés au Sommet de Lyon en faveur d'une action supplémentaire visant à réduire la charge de la dette des pays pauvres et lourdement endettés vis-à-vis des institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. Elle se félicite tout particulièrement de la récente décision des ministres

des finances des sept pays les plus industrialisés réunis à Washington d'alléger, jusqu'à concurrence de 80 %, le fardeau de la dette des pays les plus pauvres.

Outre la question de la dette, ma délégation est aussi préoccupée par d'autres problèmes de développement. Conscients de ce qu'il leur incombe en premier lieu de promouvoir leur propre développement grâce à des politiques économiques et sociales saines et cohérentes, les pays en développement, soumis à des programmes d'ajustement structurel ont consenti et continuent de consentir d'énormes sacrifices qui, malheureusement, n'ont pas encore abouti aux résultats attendus. Il s'ensuit qu'au plan social, la plupart de ces pays sont encore confrontés à de graves problèmes dont, entre autres, les maladies endémiques, la faim, le chômage, le nombre élevé de diplômés sans emploi, les revendications agressives et la pauvreté.

Pour faire face à ces divers maux et les résoudre de manière durable, la communauté internationale, par une solidarité davantage manifeste, se doit de se mobiliser aux côtés de nos pays et de leur apporter une aide appropriée. Par ailleurs, pour qu'elle puisse décoller économiquement, l'Afrique devait cesser d'être perçue uniquement comme un réservoir de matières premières.

À l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des marchés, il est d'une nécessité impérieuse que les États africains soient compétitifs dans le commerce international. Pour ce faire, il leur faudrait relever le défi du développement industriel grâce à une coopération financière et technique soutenue avec les pays industrialisés. Il y a lieu, par ailleurs, d'éviter que l'Afrique ne soit tributaire que de l'exploitation des matières premières dont les prix sont en constante détérioration. Il convient pour cela d'encourager l'accélération de son processus d'industrialisation au moyen d'une coopération internationale fondée sur le partenariat et par un appui des pays développés, des organismes de développement et des institutions financières multilatérales susceptibles de l'accompagner dans ce domaine.

À cet égard, le Gouvernement togolais, qui a créé et continue de renforcer les conditions propices aux investissements étrangers dans le cadre de sa zone franche, notamment, voudrait exprimer sa reconnaissance aux partenaires, tant publics que privés, et aux institutions de développement industriel qui, par leurs investissements et leurs divers concours, soutiennent ses initiatives en la matière.

En novembre prochain se tiendra à Rome le Sommet mondial de l'alimentation. Le Gouvernement togolais souhaite que les travaux dudit sommet soient couronnés de

succès et que les recommandations qui seront adoptées concourent à relever au mieux la situation alimentaire et agricole afin que les besoins des populations en ce domaine puissent être satisfaits.

Le Togo apprécie également à sa juste valeur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée le 15 mars 1996 par le Secrétaire général de l'ONU. Il voit en cette initiative la confirmation de l'engagement du Secrétaire général et du système des Nations Unies à traduire dans les faits les objectifs de la Charte de San Francisco en vue, notamment, de soutenir le développement de l'Afrique.

À l'heure où la dégradation de la situation économique et sociale s'accroît en Afrique, il importe de se féliciter de cette Initiative spéciale qui tend à favoriser le partenariat entre les institutions politiques et économiques et les gouvernements africains. L'Initiative a particulièrement le mérite de traiter du fond des problèmes et d'être essentiellement orientée vers l'action pour la paix, la stabilité politique et le développement du continent. Toutefois, pour qu'elle puisse atteindre les fins visées, il est indispensable que la communauté internationale s'implique efficacement dans sa mise en oeuvre en apportant une contribution déterminante à la mobilisation des ressources financières nécessaires de manière qu'elle ne soit pas simplement une autre initiative de plus pour l'Afrique. Mon gouvernement entend lui accorder tout l'intérêt qu'elle requiert en vue d'en tirer le meilleur parti.

Dans le monde actuel, où les nations sont confrontées au paradoxe de la fragmentation et de la mondialisation, l'Organisation des Nations Unies a, plus que jamais, un rôle essentiel à jouer. À cet égard, devant le manque cruel de ressources qui met l'ONU au bord de la faillite, mon gouvernement est de ceux qui croient qu'aucune réforme de l'Organisation ne pourra réussir aussi longtemps qu'elle devra se battre pour assurer sa propre survie. Il est donc urgent que des mesures énergiques soient prises pour lui assurer une assise financière stable et mettre définitivement fin à cette crise de paiement qui la paralyse. Les principaux États débiteurs sont par conséquent invités à faire preuve de volonté politique afin d'aider à la solution de la crise.

De l'avis de ma délégation, améliorer l'efficacité du système des Nations Unies est une nécessité, mais il importe aussi d'en promouvoir la démocratisation. C'est pour cette raison que la voie dans laquelle s'engage le Groupe de travail sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres nous paraît la meilleure. En effet, tel que le

reconnait le Groupe de travail, eu égard à la configuration actuelle de l'ONU, il y a nécessité d'envisager une augmentation équitable et responsable du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil, et de renforcer par ailleurs ses liens avec les principaux organes de l'ONU ainsi qu'avec les États Membres dans le sens d'une meilleure transparence.

Depuis de nombreuses décennies, grâce à l'action persévérante des Nations Unies, le multilatéralisme est apparu comme étant le cadre le plus approprié pour résoudre les problèmes touchant à la paix et à la sécurité internationales et au développement.

Le bilan établi l'année dernière lors du cinquantenaire de l'Organisation a été encourageant, nonobstant quelques insuffisances. Toutefois, la tâche qui reste à accomplir est encore considérable et exige des États Membres plus d'efforts et de ressources afin que l'ONU, reformée, revitalisée et adaptée aux réalités actuelles, puisse répondre de manière efficiente aux attentes de l'humanité tout entière.

Dans l'accomplissement de la noble mission assignée à l'Organisation, le Togo, pour ce qui le concerne, s'associera sans réserve à toutes les bonnes volontés et à toutes les initiatives appelées à concourir à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion de la justice, des droits de l'homme et du progrès au bénéfice des nations.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Mohammed Said Al-Sahaf.

**M. Al-Sahaf** (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai grand plaisir à commencer mon intervention en félicitant M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je suis certain que sa vaste expérience et sa grande compétence contribueront au succès de cette session. Je tiens à l'assurer de notre entière coopération et de tout notre appui dans les efforts qu'il déploie pour que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

Ces dernières semaines, l'Iraq a été au centre de l'attention et de l'intérêt du monde entier du fait des attaques de missiles américains auxquelles il a été soumis ainsi que de la concentration de troupes et matériel américains qui a suivi, en préparation d'une agression militaire à large

échelle contre l'Iraq, sous prétexte qu'il a violé les résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais ici donner notre point de vue sur ces événements. L'Iraq n'a nullement agi contrairement à la Charte ou aux résolutions du Conseil de sécurité, de manière à justifier une agression militaire américaine contre lui. L'Iraq n'a fait que déplacer ses forces sur son propre territoire et à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et ce, à la demande d'une des principales factions kurdes iraqiennes afin de repousser une agression militaire à son encontre commise par une autre faction en alliance avec un pays étranger voisin. Ce comportement du Gouvernement iraquien relève de la souveraineté de l'Iraq sur son propre territoire et de son devoir de défendre son peuple et de repousser toute agression étrangère contre lui. C'est là un droit garanti par tous les pactes internationaux et par toutes les lois internationales, et une responsabilité fondamentale du gouvernement de tout pays.

L'opération a été limitée, rapide et réalisée sans perte en vies humaines. Cela a été attesté par tous les observateurs, y compris les responsables des agences des Nations Unies qui travaillent dans le nord de l'Iraq. Cette opération a mis fin à l'état de guerre civile, aux luttes intestines, au chaos et à l'insécurité dans le nord de l'Iraq et a ramené la paix et la stabilité dans cette région. Les États-Unis ont, cependant, essayé de tirer profit de ces événements et d'en prendre prétexte pour lancer des attaques de missiles contre l'Iraq et détruire un certain nombre d'installations civiles, faisant ainsi de nombreux martyrs et de nombreux blessés civils.

L'Administration américaine ne s'est pas contentée de son agression militaire contre l'Iraq. Le Président des États-Unis a annoncé ouvertement, le 3 septembre 1996, sa décision d'étendre la zone de non-survol dans le sud de l'Iraq, qui avait été imposée en 1992 par les États-Unis, du 32e parallèle au 33e parallèle au nord. L'imposition de zones de non-survol dans l'espace aérien iraquien est un recours à la force armée en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il s'agit d'une décision unilatérale qui n'a rien à voir avec les Nations Unies ni avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'Iraq. Cela a été confirmé par le porte-parole officiel des Nations Unies le 7 janvier 1993, lorsqu'il a dit que l'imposition de la zone de non-survol dans le sud de l'Iraq n'était basée sur aucune résolution du Conseil de sécurité.

De même, le porte-parole du Ministère français des affaires étrangères a déclaré le 2 septembre 1996 :

«Il n'y a aucune disposition des Nations Unies ou du Conseil de sécurité définissant la base d'une zone de non-survol au nord du 36e parallèle et au sud du 32e parallèle. La décision d'établir ces zones est une décision quadripartite de la France, des États-Unis, de la Grande Bretagne et de la Turquie. Il n'existe aucune disposition des Nations Unies définissant ces deux zones».

Le Représentant permanent de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies a, quant à lui, indiqué le 5 septembre 1996 que :

«Cette interdiction de survol n'était basée, depuis le début, sur aucun fondement juridique international.»

La réaction arabe et du monde entier aux actes d'agression des États-Unis a été une réaction de rejet et de condamnation. Le monde entier sait maintenant que l'imposition de deux zones de non-survol en Iraq n'est ni légitime ni légale et constitue une agression continue contre l'Iraq. Elle doit cesser.

Dès le départ, l'Iraq a été très clair en réfutant les soi-disant zones de non-survol imposées unilatéralement par les États-Unis et certains de leurs alliés. Les États-Unis et la Grande-Bretagne persistent à maintenir, voire étendre leur imposition de non-survol, affirmant que le but en est — selon les dires des plus hauts responsables de l'Administration américaine — de protéger les intérêts stratégiques des États-Unis dans la région. Je me demande : un État peut-il imposer une telle situation contraignante à un autre État indépendant, un État Membre des Nations Unies, sous prétexte de protéger ses intérêts stratégiques? Un tel comportement mène à propager la loi de la jungle dans les relations internationales, et non la loi de la Charte.

Nous exigeons que les Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité rejettent cette logique — qui n'est fondée sur aucune légitimité internationale ni sur aucune autorisation du Conseil de sécurité lui-même — et de mettre fin à cette injustice commise contre notre pays. Aucune des allégations et aucun des prétextes avancés par les États-Unis pour justifier leurs attaques et la concentration de leurs troupes contre l'Iraq ne repose sur un fondement légal, de fait ou légitime. Ils doivent être réprochés et condamnés.

Je voudrais exprimer ici la gratitude du peuple de l'Iraq à la réaction arabe et du monde à cette agression et aux actes qui ont suivi, qui visaient à violer la souveraineté de l'Iraq et son intégrité territoriale.

Nul n'ignore ici l'ampleur des souffrances endurées par le peuple iraquien par suite du blocus total qui lui est imposé, et qui l'a empêché pendant plus de six ans de satisfaire ses besoins humains essentiels. Les conditions humanitaires en Iraq ont atteint une gravité telle qu'il est devenu impossible pour les Nations Unies de maintenir le mutisme que leur a imposé la volonté d'une partie donnée, surtout que les organisations humanitaires et les agences des Nations Unies elles-mêmes élèvent leurs voix pour mettre en garde contre les conséquences graves du maintien du blocus total de l'Iraq. Les taux de mortalité infantile ont haussé considérablement, étant donné la pénurie d'aliments et de médicaments. La maladie sévit. La santé, l'éducation et l'environnement se sont détériorés. Il y a eu aussi de graves répercussions et une régression dans d'autres domaines humanitaires, la croissance et le développement, dont l'Iraq avait été le pionnier parmi les pays du tiers monde.

Cependant, les États-Unis d'Amérique, qui versent des larmes de crocodile sur les conditions humanitaires du peuple iraquien et ses besoins en aliments et en médicaments, s'opposent aujourd'hui publiquement et ouvertement à la mise en oeuvre légale, équilibrée et appropriée du Mémorandum d'accord, auquel sont parvenus l'Iraq et le Secrétariat des Nations Unies le 20 mai 1995, concernant la formule de «pétrole en échange de vivres».

Alors que le dialogue diplomatique entre l'Iraq et le Secrétariat des Nations Unies a permis d'aboutir à des accords satisfaisants pour les deux parties, les États-Unis ont essayé d'élever toutes sortes d'obstacles sur la voie des négociations, à chaque phase, dans le but de retarder la mise au point définitive du Mémorandum d'accord. Ensuite, ils ont commencé à placer de nouvelles entraves à la mise en oeuvre effective des dispositions du Mémorandum, soit dans le cadre du comité de sanctions, soit dans la finalisation des arrangements administratifs relatifs à cette mise en oeuvre.

Je voudrais ici m'appuyer sur de simples statistiques afin de démontrer l'ampleur des obstacles mis en place par les États-Unis dans le processus de rédaction du mémorandum d'accord. Nul n'ignore qu'il a fallu 50 réunions de travail — du 6 février au 20 mai 1996 — pour aboutir à ce mémorandum. Au cours de ce processus, les États-Unis ont apporté 29 amendements aux dispositions du mémoire convenu avec le Secrétariat des Nations Unies pendant les négociations. Bien que la résolution 986 (1995) prévoit des procédures accélérées pour la mise en oeuvre des accords, il a fallu 80 jours pour mettre en place lesdites procédures. Pendant cette période, 28 réunions officielles se sont tenues au niveau des experts des missions française et allemande;

et cinq réunions officielles au cours desquelles les procédures devaient être rapidement achevées et adoptées. Toutefois, les États-Unis ont retardé cette adoption de trois semaines. Les États-Unis demeurent jusqu'à ce jour la seule partie à faire obstacle à la mise en oeuvre du mémorandum d'accord et ce, pour des raisons politiques qui sont en totale contradiction avec les allégations américaines selon lesquelles l'objectif de la résolution 986 (1995) est purement humanitaire.

En raison de la pression des États-Unis et de leur ingérence, le Secrétaire général n'a pas été jusqu'à présent en mesure de mettre en oeuvre le mémoire d'accord. La preuve en est le fait que les discussions sur l'application du plan de six mois destiné à fournir vivres et médicaments au peuple iraquien ont duré sept mois. Elles ne sont pas encore achevées à cause de l'ingérence permanente des États-Unis et de leurs tentatives pour faire échouer le processus de mise en oeuvre de ce mémorandum. Nous pensons que ce comportement doit cesser et que le Secrétariat des Nations Unies et l'Iraq devraient pouvoir appliquer le mémorandum au plus tôt, et à l'abri de toute nouvelle ingérence.

Le peuple iraquien veut pouvoir satisfaire ses besoins humanitaires, en utilisant ses propres moyens et ses capacités financières. Il réclame la levée des restrictions, qui n'ont pour seul objectif que de l'affamer afin de l'atteindre dans sa dignité et sa fierté. Mais un peuple fier comme le peuple iraquien, vieux de 6 000 ans et qui a donné naissance aux civilisations humaines, ne ploiera pas sous les menaces, quelles qu'elles soient, et n'abdiquera pas sa souveraineté et sa dignité à ceux qui ne visent qu'à étendre leur hégémonie sur la richesse des peuples et sur ce qui leur est sacré. L'Iraq ne revendique que son droit, garanti par tous les pactes et traditions au niveau international et par les résolutions du Conseil de sécurité même. Or, il s'est effectivement acquitté de toutes les obligations que lui imposaient ces résolutions et toutes les raisons ayant conduit à imposer ces sanctions injustes ont été éliminées.

L'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité, en dépit de leur caractère injuste. Alors que ces mêmes résolutions confèrent des obligations correspondantes au Conseil de sécurité, nous n'avons jamais vu le Conseil chercher à s'en acquitter. Nous avons plutôt l'impression que le Conseil s'est désisté de ses pouvoirs de contrôle et de supervision de l'application de ses résolutions en faveur de la Commission spéciale (UNSCOM), qui a été chargée de la mise en oeuvre de la section C de la résolution 687 (1991) et qui seule a la responsabilité de décider si l'Iraq s'est acquitté de toutes ses

obligations et s'il mérite la levée des sanctions qui lui sont imposées par le Conseil de sécurité.

Cela fait près de six ans que l'UNSCOM travaille en Iraq. Elle a envoyé 373 équipes d'inspection, comprenant un total de 3 754 inspecteurs internationaux, en plus du personnel permanent installé à Bagdad, qui comprend plus de 90 employés. La Commission utilise les moyens et les méthodes techniques et scientifiques les plus modernes, qui lui permettent d'accomplir sa mission et d'en vérifier les résultats. Est-il concevable que cette commission n'ait pas été en mesure jusqu'à présent de remplir sa mission? Quelqu'un a-t-il demandé au Président de l'UNSCOM ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire? Est-il concevable que l'UNSCOM n'ait pas encore été en mesure de détruire les armes de destruction massive autrefois possédées par l'Iraq? Qu'a donc fait cette énorme armée d'inspecteurs durant toute cette période? Ils ne sont tout de même pas venus faire du tourisme en Iraq? Les documents et l'équipement, dont la Commission suppose l'existence et qu'elle n'a pas été en mesure de trouver, constituent-ils une menace pour la paix et la sécurité internationales et justifient-ils la paralysie des recommandations en vue de la levée, même partielle, des sanctions contre l'Iraq?

L'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations essentielles concernant la mise en oeuvre de la section C de la résolution 687 (1991) sur l'élimination d'armes interdites. Je souhaite affirmer de cette tribune, au nom de mon gouvernement, que l'Iraq n'a pas conservé d'armes interdites, d'éléments de tels armes ou de documents y relatifs. Les allégations de l'UNSCOM dans ce domaine ne reposent que sur des soupçons que n'étaye aucune preuve matérielle. Ces soupçons ont pour origine les services de renseignements américains et britanniques et leurs agents.

L'Iraq a demandé à l'UNSCOM de traiter de ces soupçons de façon pratique et objective, et non pas de façon politique. L'UNSCOM n'est pas un organe politique pour être influencée par les objectifs politiques de tel ou tel pays. Elle est plutôt une commission technique tenue d'effectuer sa tâche de manière scientifique et technique, à l'abri des conflits politiques et des positions antagonistes. Or, nous avons constaté en traitant avec l'UNSCOM qu'elle tend à agir sur la base de considérations politiques et non sur la base de faits techniques et scientifiques.

Mon pays exige que les membres permanents du Conseil de sécurité, et la République arabe d'Égypte en tant que représentant arabe au Conseil et l'un des plus grands pays du Moyen-Orient véritablement intéressé à voir la région exempte d'armes de destruction massive, participent directe-



ment aux travaux et aux activités de la Commission des sanctions et à l'évaluation de ses travaux et de ses conclusions finales. Nous sommes tout à fait certains que si cette participation se fait rapidement et scrupuleusement, on aboutira à la conclusion, étayée par des preuves et des arguments convaincants, que les questions de fond dans ce dossier ont été réglées comme le demande la résolution 687 (1991) et qu'il est temps maintenant d'appliquer le paragraphe 22 de ladite résolution.

Nous souhaitons dire que notre expérience la plus récente, pour ce qui est des travaux effectués sous les auspices des Nations Unies, a montré qu'il y a un problème au niveau de la structure de l'Organisation. Ce problème est celui du grand déséquilibre qui existe entre les droits et les obligations, outre le fait que la logique de la force prime, ce qui ne figure pas dans les dispositions de la Charte. Les mécanismes de l'Organisation internationale ont été utilisés en tant qu'instrument de mise en oeuvre de la politique étrangère de certaines superpuissances internationales et pour détourner l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, de sa voie normale vers une voie qui contredit clairement la lettre et l'esprit de la Charte qui, en tant que document constitutif de cette Organisation, forme la base légale et constitutionnelle sur laquelle l'ONU doit fonder toutes ses pratiques.

Les dispositions de la Charte dictent au Conseil de sécurité qu'il agisse conformément à ses buts et principes en s'acquittant des devoirs que lui impose le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et adopte des résolutions dont la teneur et l'application doivent être conformes tant aux principes de la justice que du droit international. Le Conseil doit respecter certaines restrictions en adoptant ses résolutions, qui doivent être conformes aux buts et principes de l'Organisation, de sorte que les États Membres soient à même de s'acquitter de leurs obligations et d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à l'Article 25 de la Charte. Le Conseil de sécurité n'est pas un gouvernement mondial doté d'un pouvoir législatif et exécutif allant au-delà de la lettre et de l'esprit de la Charte. C'est plutôt un organe des Nations Unies qui doit respecter les normes juridiques qui constituent la base juridique de la légitimité internationale, consacrée dans les dispositions de la Charte même des Nations Unies.

Croyant dans le principe d'interdépendance et dans les intérêts communs de tous les peuples de la terre fondés sur la souveraineté, l'indépendance et les préoccupations communes des États, l'Iraq a contribué et continue de contribuer au renforcement des relations et des valeurs des mesures internationales multilatérales. Les pays pauvres de l'hémis-

phère Sud sont confrontés à une série de tentatives visant à les marginaliser, les isoler et les empêcher de suivre le rythme des développements scientifiques et économiques. Ces tentatives incluent des barrières politiques et commerciales pour empêcher ces pays d'acquérir la technologie et entraver leurs chances de faire des progrès dans le domaine scientifique, les soumettant ainsi bon gré mal gré à des mécanismes économiques qui servent les intérêts des grandes puissances industrielles ou des pays riches du Nord. La lutte des pays en développement est, comme S. E. le Président Saddam Hussein l'a indiqué dans son allocution prononcée le jour de la fête nationale iraquienne en juillet dernier, la lutte de l'hémisphère Sud pour la liberté, l'indépendance, le développement, la prospérité et l'exercice des droits et de la justice.

De même, le Président Saddam Hussein a indiqué que les États-Unis d'Amérique et d'autres puissances internationales ont répandu des slogans qui appellent publiquement les pays de l'hémisphère Sud à développer leurs capacités et leurs potentiels, soi-disant pour les sortir du sous-développement, de la pauvreté et des privations. Mais lorsque l'Iraq a développé ses capacités et son potentiel et utilisé sa richesse pétrolière pour faire avancer son développement et ses progrès nationaux et renforcer les possibilités et les qualifications de l'homme iraquien, ces mêmes responsables des bannières et des slogans ont mobilisé contre lui, sous le commandement des États-Unis, toutes les forces du mal, et l'ont attaqué avec des bombes, des missiles et des troupes de l'agression de 30 nations pour détruire son infrastructure et démolir définitivement un des jeunes piliers du développement parmi les pays du Sud.

L'ONU a la grande obligation historique d'assumer les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte et de garantir les droits de tous les pays et de tous les peuples à la paix, au développement et à la prospérité économique. L'ONU doit être, comme ses pères fondateurs l'ont voulu, l'instrument international du progrès économique et social de tous les peuples, et non un instrument aux mains d'une certaine puissance qui l'utilise pour imposer son hégémonie sur le monde par la force et le chantage.

Pour terminer, j'aimerais dire que mon pays est persuadé que l'ONU, grâce aux efforts vigoureux de ses groupes de travail sur la réforme de sa structure et de ses méthodes de travail, et grâce à la bonne volonté de nombre de ses Membres, retrouvera dans un avenir proche son potentiel et ses capacités véritables pour rejeter l'hégémonie et réaliser les buts et principes de sa Charte, conformément à la légitimité internationale et dans l'intérêt du bien-être et du bonheur de toute l'humanité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat général pour la présente séance.

Quelques représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gnehm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ce que nous avons entendu du Ministre iraquien des affaires étrangères est une autre tentative de déguiser le loup en agneau. Avant de répondre aux rapports inexacts, je voudrais revenir à l'essentiel. La nature du régime iraquien est bien connue. C'est un régime qui a laissé des centaines de milliers de cadavres pourrir dans les champs et les marais au cours de deux guerres menées contre ses voisins et d'une guerre qu'il mène toujours contre sa propre population. C'est le seul régime qui ait jamais utilisé des armes de destruction massive contre ses propres citoyens; c'est un régime qui a transformé en armes des agents biologiques mortels tels que le botulin et l'anthrax, et qui a menacé de brûler ses voisins avec des armes chimiques.

Les États-Unis et tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, plus précisément les voisins de l'Iraq, savent bien ce qu'est ce régime. Ce que nous avons entendu aujourd'hui au sujet du droit international et de la légitimité ne peut effacer ce que nous savons déjà. Par ses actes, le régime iraquien s'est délibérément mis en marge de la société des pays respectueux de la loi, un fait qui a été reconnu dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La résolution la plus importante concernant la sécurité du Moyen-Orient est la résolution 687 (1991), qui interdit à l'Iraq de détenir ou d'acquérir des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et leurs vecteurs. Le Conseil de sécurité l'a adoptée parce qu'il était d'accord avec tous les voisins de l'Iraq : nous ne pouvons faire confiance à Saddam Hussein avec de telles armes en sa possession.

La déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq n'est pas plus crédible aujourd'hui qu'il y a un an ou lorsque Tareq Aziz a déclaré, il y a deux ou trois ans, que l'Iraq avait — prétendument — respecté pleinement les résolutions du Conseil sur les armes de destruction massive. Il n'y a pas une seule personne aux Nations Unies ni dans cette salle, y compris le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq lui-même, qui puisse vraiment croire à une telle

déclaration. Même le Ministre des affaires étrangères a dit et doit donc reconnaître que :

«La Commission spéciale seule [a] la responsabilité de décider si l'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations.»

Le Président de la Commission spéciale, M. Ekeus, a toujours dit qu'il était convaincu que l'Iraq continuait de dissimuler des armes de destruction massive, l'équipement et les précurseurs nécessaires pour les fabriquer et de nombreux documents liés à ces programmes. Quelques membres du Conseil de sécurité étaient disposés à croire l'Iraq lorsqu'il a affirmé avoir remis tous les documents et l'équipement. C'était avant août 1995, lorsque les efforts de dissimulation de l'Iraq, déjà bien connus de la Commission spéciale, sont devenus clairs pour le monde entier. Depuis lors, il n'y a pas un seul membre du Conseil de sécurité qui ait jugé crédible la prétendue pleine coopération de l'Iraq. Plusieurs fois cette année, l'Iraq a bloqué l'accès à des sites particuliers aux inspecteurs de la Commission spéciale, sites où la Commission spéciale avait de bonnes raisons de croire que du matériel ou des documents interdits étaient cachés et qu'elle avait le droit inconditionnel d'inspecter. Pour la cinquième année consécutive, l'Iraq s'est adressé à l'Assemblée générale pour parler de clore le dossier des armes. L'Iraq n'est pas plus prêt de cet objectif en 1996 qu'il ne l'était en 1995, en 1994 ou en 1993. Ce dossier ne sera clos que lorsqu'il y aura un changement fondamental dans l'attitude de l'Iraq à l'égard de sa coopération avec la Commission spéciale et du respect des résolutions du Conseil de sécurité. Une fois de plus aujourd'hui, l'Iraq a refusé de déclarer clairement qu'il avait renoncé à son intention d'acquérir des armes de destruction massive à l'avenir. Malheureusement, il n'y a aucune preuve d'un changement dans le comportement de l'Iraq.

Qu'en est-il des autres obligations de l'Iraq qui auraient été respectées d'après le Ministre des affaires étrangères? Cela est-il vrai? Si cela est vrai, où sont les biens et les archives gouvernementales volées par Saddam au Koweït? Où se trouvent les centaines de véhicules blindés de transport de personnel, de chars, de missiles et d'avions volés par l'Iraq? Nous savons quelle est la réponse à cette dernière question. Ces armes ont été intégrées dans les unités d'élite de la Garde républicaine de l'Iraq. Aucun changement ne sera apporté au régime de sanctions tant que cela ne sera pas restitué.

Où se trouvent les informations détenues par le Gouvernement iraquien sur plus de 600 Koweïtiens, Saoudiens et autres citoyens qui ont été enlevés du Koweït vers l'Iraq? Les représentants irakiens aux douzaines de réunions

tenues sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge se sont montrés aussi éloquents que le Ministre des affaires étrangères, mais au cours de l'an dernier, ils n'ont rien fait sur le plan pratique pour résoudre un seul de ces cas humanitaires tragiques. Une fois de plus, il n'y a pas un seul membre du Conseil de sécurité qui soit d'accord avec ce que prétend l'Iraq. Tous les 60 jours, à travers 34 examens du régime des sanctions, chaque membre du Conseil a demandé à l'Iraq de respecter toutes ses obligations vis-à-vis du Koweït, et n'a rencontré que tromperie et défi, comme cet après-midi.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire exactement ce qu'il en est de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). La manière dont le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a déformé les faits les plus essentiels de cette résolution est une insulte à l'intelligence et la volonté humanitaire de chaque membre du Conseil de sécurité. Le Ministre s'est plaint qu'il ait fallu sept mois à l'Iraq et aux Nations Unies pour négocier un accord sur l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil. Cela est faux. Le fait est que le Gouvernement iraquien est seul responsable du retard dans l'application d'un accord «pétrole contre nourriture» durant plus de cinq ans. Le Conseil de sécurité a établi ce mécanisme en septembre 1991 pour la première fois dans la résolution 706 (1991). L'Iraq en a négocié les détails pendant plus de 24 mois avec mauvaise foi avant de tout simplement s'écarter de l'accord. Lorsque le Conseil a de nouveau établi cet arrangement dans sa résolution 986 (-1995), l'Iraq en a rejeté la mise en oeuvre pendant neuf mois avant de commencer enfin à négocier.

En vérité, le Secrétariat des Nations Unies a informé l'Iraq, fin août, que l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil pouvait commencer durant la première semaine du mois de septembre. Immédiatement après, les forces iraqiennes ont lancé une attaque militaire contre la ville d'Arbil, entraînant une dégradation rapide de la situation sécuritaire dans la partie nord de l'Iraq.

Que les choses soient claires pour tout le monde. À la date d'aujourd'hui, 2 octobre, le pétrole iraquien aurait pu couler et les biens humanitaires auraient pu être déjà livrés au titre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité si l'Iraq n'avait pas agi comme il l'a fait le 31 août. C'est la seule raison du retard actuel dans la mise en oeuvre de la résolution.

Puisque Saddam Hussein lui-même n'a jamais prononcé le mot «986» et n'a jamais publiquement approuvé son application, nous supposons qu'il y est toujours opposé, comme il l'a été par le passé. Nous regrettons que le Ministre

des affaires étrangères de l'Iraq n'ait pas promis d'arrêter d'insister auprès du Secrétaire général, qui a fait l'objet d'attaques virulentes aujourd'hui dans la presse iraquienne, pour modifier les arrangements administratifs déjà préparés par le Secrétariat pour mettre en oeuvre la résolution 986 (19-95). En revanche, le point de vue des États-Unis est très clair et reste inchangé. Nous sommes fiers d'être l'un des auteurs et parrains de la résolution 986 (1995) du Conseil et nous souhaitons qu'elle soit mise en oeuvre. Les États-Unis, tout comme les autres membres du Conseil, se préoccupent des souffrances du peuple iraquien beaucoup plus que les dirigeants iraqiens bien nourris. Nous espérons que les questions soulevées par les actions imprudentes de Bagdad dans le Nord pourront bientôt être résolues et que la résolution pourra enfin être mise en oeuvre.

Enfin, je voudrais insister sur un point dont j'ai déjà parlé hier. Des pays comme l'Iraq essaient de se dérober à leurs obligations en s'efforçant de redéfinir leur défi des résolutions du Conseil de sécurité en le présentant comme un différend entre eux et un, deux ou trois autres États. Mais la vérité est que les obligations de l'Iraq sont vis-à-vis de cette Organisation, les Nations Unies. Le non-respect du Conseil de sécurité par l'Iraq préoccupe chacune des délégations ici présentes, mais plus particulièrement les pays voisins et les citoyens iraqiens qui connaissent fort bien, pour en avoir fait l'expérience de première main, la brutalité du régime iraquien.

Même si Saddam Hussein s'oppose à la résolution 986 (1995) du Conseil, nous sommes en faveur de sa mise en oeuvre, tout comme nous insistons pour que soient mises en oeuvre les résolutions 687 (1991), 688 (1991), 692 (1991), 707 (1991), 715 (1991) et 1060 (1996) du Conseil de sécurité. Tant que l'Iraq ne se sera pas acquitté de ses obligations, les États-Unis et le Conseil de sécurité n'envisageront pas une modification du régime des sanctions.

**M. Abulhasan (Koweït) (interprétation de l'arabe) :** Certains de ceux qui ont écouté depuis peu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq pourraient se poser la question de savoir pourquoi nous avons demandé à user de notre droit de réponse bien que le Koweït n'ait pas été mentionné spécifiquement dans sa déclaration. Ma réponse est que la délégation de mon pays voudrait faire des observations sur ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq :

«L'Iraq s'est effectivement acquitté de toutes les obligations que lui imposaient ces résolutions, et toutes les raisons ayant conduit à imposer ces sanctions injustes ont été éliminées».

Cette allégation n'est pas justifiée par les réalités actuelles. Cette allégation ne peut être crue par les membres du Conseil de sécurité, qui examinent tous les 60 jours la façon dont l'Iraq s'acquitte de toutes ses obligations. Après chaque examen, il devient clair pour tous les membres du Conseil de sécurité — je répète, tous les membres — que l'Iraq n'a pas encore rempli toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant des engagements qui concernent directement le Koweït, permettez-moi de rappeler ceci. Pour ce qui est d'abord de la question des prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et ressortissants de pays tiers, il n'a pas été possible de clore même un seul dossier et pas un prisonnier de guerre n'a été libéré en dépit des réunions tenues par la Commission tripartite à Genève et par la Sous-commission technique, qui se réunit chaque mois, de chaque côté de la frontière. Il est évident que l'Iraq se sert de ces réunions pour démontrer ostensiblement sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité exigent une coopération effective, sérieuse et fructueuse de l'Iraq avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de mettre fin aussi vite que possible à cette tragédie humanitaire.

J'en viens maintenant à la restitution des biens koweïtiens volés, militaires et autres, y compris les documents officiels du Gouvernement koweïtien, tels que les archives de l'Émir et celles du Prince héritier, du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères. Quant aux biens militaires — chars, véhicules blindés, missiles Hawk —, nous avons remis aux membres du Conseil de sécurité, à la demande du Vice-Premier Ministre Tariq Aziz, les listes détaillées complètes de tout l'équipement militaire saisi par l'Iraq. Ces informations ont également été transmises à l'Iraq par le Coordonnateur des Nations Unies pour la restitution par l'Iraq des biens koweïtiens. Or, deux ans environ ont passé depuis la transmission de ces informations à l'Iraq, et aucune réponse n'a encore été donnée. Au contraire, une partie de cet équipement, dont des chars, a été aperçue lors de la concentration militaire de l'Iraq, en octobre 1994, dirigée à nouveau contre le Koweït, sa sécurité et sa stabilité.

Je voudrais dire ceci : qu'ils accordent leurs actes à leurs déclarations. L'organe chargé de définir dans quelle mesure l'Iraq tient ses engagements est le Conseil de sécurité et non le Gouvernement iraquien. Nous demandons une fois de plus à l'Iraq de libérer les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens, de restituer les biens koweïtiens, d'appliquer pleinement les dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité relative aux armes de

destruction massive, et de s'acquitter de toutes ses autres obligations.

Nous voulons mettre fin aux souffrances humanitaires du peuple iraquien frère. Or, la seule façon d'y parvenir est de venir à bout rapidement de l'application de toutes les obligations contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre appel constant en faveur d'une application rapide de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité prouve bien notre souci d'alléger les souffrances du peuple iraquien. Nous demandons une fois de plus à l'Iraq de répondre rapidement à toutes les demandes de l'Organisation des Nations Unies concernant la pleine application de cette résolution humanitaire. Les résolutions du Conseil de sécurité sont un ensemble politique et juridique intégré; elles ne sauraient être appliquées de manière sélective ou partielle.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La version des événements que nous venons d'entendre du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq est tout simplement stupéfiante. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères a montré une fois de plus l'indifférence du Gouvernement iraquien aux souffrances de son propre peuple. Il a tenté d'esquiver tout blâme pour les problèmes que connaît l'Iraq et son peuple, en le rejetant sur d'autres.

Le Gouvernement iraquien — et lui seul — est responsable des problèmes que connaît l'Iraq. Les dirigeants irakiens savent depuis longtemps ce qu'il y a simplement à faire pour lever les sanctions et néanmoins ils refusent obstinément de le faire. N'oublions pas les raisons pour lesquelles le peuple iraquien souffre de cette façon et le sort réservé aux efforts déployés pour l'aider. Ainsi que l'a déclaré l'orateur précédent, le mot «Koweït» n'est pas mentionné dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères. Il semble avoir oublié que les sanctions ont d'abord été imposées à la suite de l'agression injustifiée de l'Iraq contre un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Et même aujourd'hui, il existe des engagements envers le Koweït au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui demeurent ignorés. Il s'agit des civils portés disparus, de la restitution de biens et d'autres questions.

Deuxièmement, le Ministre des affaires étrangères semble avoir oublié de mentionner que les sanctions ne demeurent en place qu'en raison du refus de l'Iraq de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en particulier le refus de fournir un descriptif complet et définitif de ses programmes d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. En affirmant que l'Iraq s'est conformé aux obligations de la résolution 687 (1991), il déforme la vérité — vé-

rité qui ressort à l'évidence des rapports clairs du Président de la Commission spéciale des Nations Unies. Il y a un an, il pouvait sembler que la vérité était sur le point d'être établie. Puis de nouveaux faits ont été mis en lumière, qui ont été admis par le Gouvernement de l'Iraq et qui ont nécessité de nouvelles investigations de la Commission. Depuis, la tendance à faire obstruction aux inspections de la Commission apparue ces derniers mois a accru les soupçons que le régime dissimule des éléments de ses programmes antérieurs. Alors que tout cela est parfaitement connu, l'affirmation par l'Iraq qu'elle a respecté toutes ses obligations au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ôte simplement toute crédibilité à cette déclaration.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères a évoqué la souffrance du peuple iraquien, laissant entendre que la responsabilité en incombait à tout autre que son propre gouvernement. Nonobstant les problèmes liés aux armes de destruction massive, mon gouvernement, avec d'autres, a parrainé la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité en vue d'alléger les souffrances causées aux simples citoyens iraqiens par les actions du régime.

L'offre d'échanger du pétrole pour de la nourriture a été faite pour la première fois en 1991. La résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité a été adoptée en 1995. Le Ministre des affaires étrangères n'a pas expliqué pourquoi son gouvernement avait tant attendu pour l'accepter. Il l'a finalement fait, l'été dernier, et la résolution serait déjà mise en oeuvre si les attaques dans le nord n'avaient pas modifié la base sur laquelle le Mémoire d'entente avait été négocié. Nous souhaitons que cette résolution soit mise en oeuvre dès que le Secrétaire général considérera que les conditions le permettent.

Mon gouvernement n'est pas le seul à avoir dépensé des millions de dollars par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres programmes humanitaires pour aider le peuple iraquien dans cette période sombre de son histoire. En ce qui concerne les sanctions, nous continuerons d'être guidés par l'intérêt que nous portons à la sécurité de la région; elles resteront en place tant que les résolutions n'auront pas été dûment appliquées et tant que l'Iraq demeurera une menace pour ses voisins.

**M. Hasan** (Iraq) (*interprétation de l'arabe*): Je répondrai brièvement au représentant des États-Unis d'Amérique. Premièrement, je tiens à lui rappeler que ceux qui habitent dans des maisons de verre devraient s'abstenir de lancer des pierres. Le représentant des États-Unis d'Amérique a-t-il oublié que les pires crimes contre l'humanité ont été perpétrés par son propre pays? A-t-il oublié les crimes de son pays à Hiroshima et à Nagasaki? A-t-il oublié les crimes de son pays au Viet Nam, en Palestine et en

Amérique latine, à Cuba et dans d'autres parties du monde, trop nombreux pour être énumérés ici? A-t-il oublié l'agression de son pays contre l'Iraq et la destruction de l'infrastructure d'un pays tout entier, le faisant régresser au stade pré-industriel, sous prétexte de libérer le Koweït? A-t-il oublié l'agression de son pays contre l'Iraq, il y a moins d'un mois, à l'aide de missiles? Qui a autorisé les États-Unis à utiliser des missiles contre l'Iraq? Quels étaient les intérêts vitaux des États-Unis qui étaient menacés par l'Iraq alors qu'il ne faisait que libérer une ville iraquienne des forces de la destruction et du terrorisme, pour que les États-Unis l'agressent militairement? Où est l'état du droit? Où sont les mécanismes internationaux destinés à préserver la paix et la sécurité? L'agression menée par les États-Unis n'est-elle pas un acte illégal de terrorisme? Les États-Unis doivent répondre à toutes ces questions avant de prétendre au statut de défenseur de la liberté.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a prétendu que l'Iraq avait lancé une offensive contre Irbil et déstabilisé le nord de l'Iraq. Quelle logique est-ce là? Le rétablissement de la paix et de la sécurité par un État sur son propre territoire doit-il être interprété comme une déstabilisation? Les États-Unis n'ont-ils pas admis qu'ils avaient mobilisé des milliers d'agents et de terroristes pour fomenter une guerre civile en Iraq dans le but de renverser le gouvernement de ce pays? Ceux qui appuient l'état du droit s'abstiennent de fomenter des guerres civiles dans d'autres pays. Ils ne s'ingèrent pas dans les affaires internes d'autres États, en violation de la Charte des Nations Unies et des normes qu'ils prétendent soutenir.

En ce qui concerne le représentant du Koweït, nous avons en vérité été étonnés par sa longue déclaration sur un sujet inapproprié à l'instance et aux circonstances. Dans notre discours, nous n'avons pas mentionné son pays, comme lui-même l'a d'ailleurs reconnu. S'il souhaite pourtant se mettre de la partie, c'est son affaire.

*La séance est levée à 18 h 25.*